



Comptes annuels,
Données sociales
et Politique environnementale **2006**



Sommaire

1	Comptes annuels 2006	3
2	Données sociales	37
3	Politique environnementale	55



1

Comptes annuels 2006

1 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 4

- 1. Opinions sur les comptes annuels p.4
- 2. Justification des appréciations p.4
- 3. Vérifications et informations spécifiques p.5

2 Etats financiers 2006 6

- 1. Compte de résultat p.6
- 2. Bilan p.8
- 3. Tableau des flux de trésorerie p.10

3 Annexe aux états financiers de l'exercice 2006 11

- Faits marquants de l'exercice p.11
- Note 1 Règles et méthodes comptables p.13
- Note 2 Résultat d'exploitation p.15
- Note 3 Résultat financier p.16
- Note 4 Résultat exceptionnel p.17
- Note 5 Impôt sur les bénéfices p.17
- Note 6 Immobilisations incorporelles et corporelles p.17
- Note 7 Immobilisations financières p.18
- Note 8 Actions propres p.19
- Note 9 Actif circulant p.20
- Note 10 État des échéances des créances p.20
- Note 11 Comptes de régularisation actifs p.21

Note 12 Écart de conversion actif p.21

Note 13 Capitaux propres p.21

Note 14 Autres fonds propres p.22

Note 15 Provisions et dépréciations p.23

Note 16 Dettes financières p.24

Note 17 État des échéances des dettes p.25

Note 18 Éléments concernant plusieurs postes de bilan p.25

Note 19 Charges et produits financiers concernant les entreprises liées p.26

Note 20 Rémunération des dirigeants p.26

Note 21 Participation des dirigeants dans le capital p.26

Note 22 Effectif moyen p.26

Note 23 Engagements financiers et passifs éventuels p.27

Note 24 Instruments de gestion de la dette financière p.30

Note 25 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts p.30

Note 26 Prises de participation (franchissements de seuils) p.31

Note 27 Événements postérieurs à la clôture p.31

4 Filiales et participations 31

5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices 35

1 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre Rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vivendi S.A., tels qu'ils sont joints au présent Rapport,

- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINIONS SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 de l'annexe concernant le changement de présentation pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives au changement de présentation du tableau des flux de trésorerie.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

La note 1 de l'annexe présente les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières et à l'évaluation des actifs à

long terme. A ce titre, votre société constitue des provisions pour dépréciation lorsque la valeur comptable des immobilisations financières est supérieure à la valeur d'usage. La valeur d'usage est définie comme la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation et de la sortie de l'immobilisation financière. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests afin de vérifier par sondages l'appréciation de ces méthodes. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la société, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport annuel - Document de référence 2006 et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

- la sincérité des informations données dans le Rapport annuel - Document de référence 2006 relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toute nature consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le Rapport annuel - Document de référence 2006.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

Marie Guillemot
Associée

Benôit Lebrun
Associé

Ernst & Young et Autres

Dominique Thouvenin
Associé

2 Etats financiers 2006

1. COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	2006	2005	2004
Produits d'exploitation				
Produits de l'activité de distribution d'eau		4,7	7,8	7,6
Produits divers		109,1	96,9	87,4
Sous-total A : chiffre d'affaires	2a	113,8	104,7	95,0
Reprises sur provisions et transferts de charges	2b	39,5	18,5	39,8
Autres produits		2,2	2,9	3,4
Sous-total B		41,7	21,4	43,2
TOTAL I (A + B)		155,5	126,1	138,2
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	2b	161,5	132,3	221,0
Impôts, taxes et versements assimilés	2b	23,3	7,9	10,5
Salaires et traitements		35,5	33,8	40,8
Charges sociales		13,2	12,1	15,4
Dotations aux amortissements et aux provisions :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2b	9,5	35,6	114,1
Sur actif circulant : dotations aux provisions		1,3	1,7	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges		1,4	1,0	1,3
TOTAL II		245,7	224,4	403,1
Résultat d'exploitation (I - II)		(90,2)	(98,3)	(264,9)

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	2006	2005	2004
Produits financiers				
De participations		927,5	1 188,9	2 001,9
D'autres valeurs mobilières et des créances de l'actif immobilisé		134,3	53,8	44,7
Autres intérêts et produits assimilés		145,2	363,9	388,1
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 918,0	4 868,6	1 476,6
Différences positives de change		1 289,3	1 954,3	1 852,1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		32,1	112,6	5,6
TOTAL III		5 446,4	8 542,1	5 769,0
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions		862,7	262,7	3 288,9
Intérêts et charges assimilées		276,9	650,2	979,3
Différences négatives de change		1 283,1	1 721,2	1 699,3
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		14,0	124,8	0,1
TOTAL IV		2 436,7	2 758,9	5 967,6
Résultat financier (III - IV)	3	3 009,7	5 783,2	(198,6)
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)		2 919,5	5 684,9	(463,5)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		18,1	15,4	81,8
Sur opérations en capital		9 915,1	1 785,4	7 175,9
Reprises sur provisions et transferts de charges		168,3	1 597,5	2 690,1
TOTAL V		10 101,5	3 398,3	9 947,8
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		115,9	102,6	371,5
Sur opérations en capital		9 225,0	2 794,1	8 268,0
Dotations aux amortissements et aux provisions		7,9	42,7	131,1
TOTAL VI		9 348,8	2 939,4	8 770,6
Résultat exceptionnel (V - VI)	4	752,7	458,9	1 177,2
Participation des salariés (VII)				
Impôt sur les bénéfices (VIII) (produit)	5	740,2	531,4	513,6
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)		16 443,6	12 598,0	16 368,6
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)		12 031,2	5 922,8	15 141,3
Bénéfice		4 412,4	6 675,2	1 227,3

2. BILAN

Actif (en millions d'euros)	Note	Amortissements et dépréciations		Net		
		Brut		2006	2005	2004
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	6	13,4	11,8	1,6	4,9	5,4
Frais d'établissement						
Concessions et droits assimilés					2,6	3,2
Autres immobilisations incorporelles		13,4	11,8	1,6	2,3	2,2
Immobilisations corporelles	6	61,1	51,4	9,7	14,7	19,4
Terrains					0,3	0,3
Constructions et agencements		0,1	0,1	0,0	0,2	0,3
Installations techniques		0,4	0,3	0,1	0,3	0,3
Autres immobilisations corporelles		58,9	49,9	9,0	13,2	17,9
Immobilisations corporelles en cours					0,2	
Immobilisations corporelles mises en concession	6	1,7	1,1	0,6	0,5	0,6
Immobilisations financières (1)	7	51 802,0	16 021,4	35 780,6	30 420,5	28 535,7
Participations		49 348,4	15 245,8	34 102,6	29 195,9	27 605,2
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)		164,6		164,6	69,2	128,3
Créances rattachées à des participations		1 419,3	665,4	753,9	859,1	368,2
Autres titres immobilisés		141,9	109,6	32,3	115,7	112,9
Prêts		21,5		21,5	178,5	319,0
Autres		706,3	0,6	705,7	2,1	2,1
TOTAL I		51 876,5	16 084,6	35 791,9	30 440,1	28 560,5
Actif circulant	9					
Stocks et en cours						
Créances (2)		3 259,5	210,1	3 049,4	4 685,8	5 845,3
Créances clients et comptes rattachés		14,5	1,5	13,0	7,9	31,1
Autres		3 245,0	208,6	3 036,4	4 677,9	5 814,2
Valeurs mobilières de placement		1 731,4	2,6	1 728,8	2 075,8	1 846,6
Actions propres	8	1,9		1,9	38,4	9,1
Autres titres		1 729,5	2,6	1 726,9	2 037,4	1 837,5
Disponibilités		323,5		323,5	137,1	273,3
Charges constatées d'avance (2)		249,2		249,2	252,5	405,7
TOTAL II		5 563,6	212,7	5 350,9	7 151,2	8 370,9
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	11	7,2		7,2	6,5	30,7
Ecarts de conversion actif (IV)	12	44,6		44,6	0,1	45,9
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		57 491,9	16 297,3	41 194,6	37 597,9	37 008,0

(1) Dont à moins d'un an.

730,5

23,1

7,0

(2) Dont à plus d'un an.

243,5

269,7

327,7

Passif (en millions d'euros)	Note	2006	2005	2004
Capitaux propres	13			
Capital		6 363,7	6 344,1	5 899,4
Primes d'émission, de fusion et d'apport		11 529,6	11 210,8	10 585,0
Réserves				
Réserve légale		634,4	385,5	324,2
Réserves réglementées				3,2
Réserves indisponibles				
Autres réserves		3,2	3,2	
Report à nouveau		10 389,7	5 110,8	4 597,8
Résultat de l'exercice		4 412,4	6 675,2	1 227,3
Situation nette		33 333,0	29 729,6	22 636,9
Provisions réglementées				
TOTAL I		33 333,0	29 729,6	22 636,9
Autres fonds propres				
Obligations remboursables en actions	14		1 892,0	3 130,9
TOTAL II			1 892,0	3 130,9
Provisions				
Provisions	15	610,1	700,9	941,5
TOTAL III		610,1	700,9	941,5
Dettes (1)				
Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts obligataires	16	3 692,5	2 851,2	3 051,4
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16	665,9	415,6	1 259,5
Emprunts et dettes financières divers	16	2 809,1	1 895,6	5 556,2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				0,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		36,5	28,6	97,5
Dettes fiscales et sociales		36,9	38,0	35,6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			3,1	
Autres dettes		5,5	35,7	72,8
Produits constatés d'avance		5,1	7,6	3,2
TOTAL IV		7 251,5	5 275,4	10 076,4
Ecart de conversion passif (V)				222,3
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		41 194,6	37 597,9	37 008,0
(1) Dont à plus d'un an.		2 956,8	2 506,2	4 691,1
Dont à moins d'un an.		4 294,7	2 769,2	5 385,3
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		323,5	132,2	275,2

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	2006	2005 (2)
Résultat net	4 412,4	6 675,2
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements	9,5	35,5
Dotations aux provisions nettes de (reprises)		
Exploitation	1,0	(3,4)
Financier	(2 037,5)	(4 542,8)
Exceptionnel	(160,4)	(1 543,6)
Résultats de cessions	(688,6)	265,6
Boni et mali de confusions et liquidations	0,4	752,0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 536,8	1 638,5
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(488,6)	55,1
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	1 048,2	1 693,6
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1,5)	(1,6)
Acquisition de participations et de titres	(1 760,9)	(470,0)
(Augmentation) diminution des créances rattachées à des participations	(190,3)	(526,8)
Avances et dépôts en numéraire au titre du rapprochement Canal+/TPS	(623,5)	
Créances sur cessions d'immobilisations et autres créances financières	(73,9)	(30,4)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4,6	2,0
Cessions de participations et de titres	1 036,2	1 751,6
Augmentation des charges à répartir	(3,0)	(4,6)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS	(1 612,3)	720,2
Augmentations de capital	60,3	36,5
Dividendes versés	(1 147,4)	(639,1)
Autres fonds propres (ORA)		
Augmentations des dettes financières à long terme	1 204,7	1 241,7
Remboursements des dettes financières à long terme	(342,3)	(3 452,4)
Augmentation (diminution) des dettes financières à court terme	250,3	(842,6)
Variation des comptes courants nets	398,3	1 366,5
Actions propres	16,1	(60,7)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS	440,0	(2 350,1)
Variation de trésorerie	(124,1)	63,7
Trésorerie d'ouverture (1)	2 174,5	2 110,8
TRESORERIE DE CLOTURE (1)	2 050,4	2 174,5

(1) Cash et valeurs mobilières de placement nettes de provisions.

(2) Modification apportée à 2005 : les remboursements d'ORA en actions et les annulations d'ORA par comptes courants sont exclus du tableau.

3 Annexe aux états financiers de l'exercice 2006

Remarque préliminaire : les montants exprimés en dollars sont des dollars américains, ceux en dirhams sont des dirhams marocains.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS

Vivendi, TF1 et M6 ont conclu le 6 janvier 2006 un protocole d'accord ayant pour objet de définir les modalités d'un projet d'intégration (i) de la société Télévision par satellite SNC (TPS) et de ses filiales directes et indirectes et (ii) des activités d'édition et de distribution de services de télévision payante de Groupe Canal+ sur les territoires de la République française (y compris les DOM-TOM) et autres pays francophones, dans Canal+ France, une société dans laquelle TF1 et M6 détiendraient une participation de 15 % (9,9 % pour TF1 et 5,1 % pour M6) et qui serait sous le contrôle exclusif de Vivendi.

Le 14 mars 2006, Lagardère, Vivendi et Groupe Canal+ ont conclu un protocole d'investissement s'articulant principalement autour de la prise du contrôle exclusif par les sociétés Vivendi et Groupe Canal+ de TPS. Aux termes de ce protocole, Lagardère Active s'est engagée à prendre, sous certaines conditions suspensives, une participation de 20 % dans Canal+ France par apport de sa participation de 34 % dans CanalSatellite (sans dilution des participations de TF1 et M6) et acquisition d'actions Canal+ France auprès de Groupe Canal pour 525 millions d'euros en numéraire diminués d'ajustements de la « trésorerie nette ».

Le 30 août 2006, le rapprochement a été autorisé par une décision du Ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie, sous condition du respect d'engagements souscrits par Vivendi et Groupe Canal+ (cf. Engagements donnés).

Le périmètre de Canal+ France inclut principalement 100 % de CanalSatellite, de Canal+ Distribution, de MultiThématiques, de MediaOverseas, du GIE Numérique et de TPS et 49 % de Canal+ S.A. Les actifs de Groupe Canal+ hors du périmètre de Canal+France sont StudioCanal, Cyfra+, Canal+ Régie et i>Télé.

Le rapprochement a été finalisé le 4 janvier 2007.

Retrait volontaire du NYSE et désenregistrement auprès de la SEC

Vivendi a annoncé le 17 janvier 2006 son intention de mettre un terme à son programme d'*American Depositary Receipts* (ADR) et de demander le retrait de ses *American Depositary Shares* (ADS) du New York Stock Exchange (NYSE). Le contrat de dépôt relatif à ses *American Depositary Receipts* (ADR), conclu avec The Bank of New York, a pris fin le 3 août 2006. Vivendi a déposé le 31 octobre 2006 auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) une notification de désenregistrement (Form 15) mettant un terme à ses engagements en matière d'information financière au titre du Securities Exchange Act de 1934.

En conséquence, Vivendi SA a pu racheter et annuler la totalité des obligations remboursables en actions (ORA) adossées aux plans de stock-options attribués aux anciens salariés de Seagram (cf. Note 14. Autres fonds propres). En cas d'exercice, ceux-ci bénéficieront du paiement de la plus value au lieu de la livraison physique d'actions.

Rachat de la participation de 7,7 % détenue par Matsushita Electric Industrial (MEI) dans Universal Studios Holding – Exchangeco – Simplification de la structure de détention des activités américaines du groupe

En février 2006, le groupe Vivendi a acquis pour 1 154 millions de dollars (soit 964 millions d'euros) la participation de 7,7 % détenue par Matsushita Electric Industrial (MEI) dans Universal Studios Holding. Le groupe Vivendi a ainsi porté son intérêt économique de 92,3 % à 100 % dans UMG et de 18,5 % à 20 % dans NBC Universal.

Cette acquisition a notamment rendu possible la simplification de la structure de détention des activités américaines du groupe et a permis en particulier de :

- racheter, via une filiale canadienne indirecte de Vivendi SA, toutes les actions échangeables de Vivendi Exchangeco Inc. le 27 novembre 2006, en échange d'une action ordinaire de Vivendi SA

plus un montant en espèce de 1,42 dollar canadien par action échangeable (correspondant à un montant total en espèces de 6,1 millions de dollars canadiens). Cet échange n'a eu aucun impact sur le capital de Vivendi SA puisque, simultanément à l'émission des actions nouvelles de Vivendi, un nombre équivalent d'actions en circulation a été annulé (cf. Note 13. Capitaux propres),

- supprimer les sociétés holding intermédiaires devenues sans objet, tant aux Etats-Unis qu'au Canada. Par suite, les titres NBC Universal sont directement détenus par Vivendi SA (cf. Note 7. Immobilisations financières),
- réduire d'environ 2,5 milliards de dollars l'avance en compte courant accordée par Vivendi à Vivendi Holding 1 Inc, société faitière des activités du groupe aux Etats-Unis. Les *swaps* de couverture protégeant Vivendi du risque de change lié à cette avance en compte courant, devenus inutiles, ont été totalement dénoués courant juillet 2006 par des achats de dollars sur le marché. Aux conditions actuelles de marché, le surcoût financier de la couverture de cette avance en compte courant lié au différentiel défavorable des taux d'intérêt dollar/euro a été éliminé,
- rembourser le solde des obligations remboursables en actions (ORA) émises en 2000 lors du rachat de Seagram (cf. Note 14. Autres fonds propres).

Règlement du litige fiscal sur les actions DuPont et cession des actions DuPont

Début juin 2006, le groupe Vivendi a conclu, par l'intermédiaire de sa filiale américaine Vivendi Holding I Inc., un accord avec l'« *Internal Revenue Service* » (IRS, l'administration fiscale aux Etats-Unis) mettant un terme au litige fiscal qui les opposait à propos de la taxation du produit de la cession des actions DuPont par Seagram, intervenue en avril 1995, en échange d'un versement de 671 millions de dollars (521 millions d'euros). En conséquence, la reprise de l'intégralité des passifs d'impôts constitués à ce titre, soit 1 847 millions de dollars au bilan du groupe, et la prise en compte du crédit d'impôt au titre des intérêts versés (135 millions de dollars), se traduisent par un profit net consolidé de 1 311 millions de dollars (1 019 millions d'euros).

Par suite, fin juin 2006, le groupe Vivendi a cédé l'intégralité des 16,4 millions d'actions DuPont qu'il détenait depuis sa fusion avec Seagram et libres de cession après l'accord avec l'IRS. Cette opération s'est effectuée pour un montant total de 671 millions de dollars (534 millions d'euros), et se traduit par une moins-value comptable avant impôt de - 123 millions de dollars (- 98 millions d'euros).

Au 31 décembre 2006, ces opérations ont un impact supérieur à 1 milliard d'euros dans les comptes de Vivendi SA du fait de la reprise de provision sur les titres SPC, holding de détention des titres américains du groupe.

Cession de la participation résiduelle de 5,3 % dans le capital de Veolia Environnement

En juillet 2006, Vivendi a cédé sa participation résiduelle dans le capital de Veolia Environnement (5,3 % du capital) dans le cadre d'une procédure de placement accéléré, pour 861 millions d'euros. Cette opération s'est traduite dans le compte de résultat de l'exercice 2006 par une plus-value de 492 millions d'euros.

Accord pour l'acquisition des activités d'édition musicale de BMG Music Publishing Group (BMGP) par UMG

Le 6 septembre 2006, Universal Music Group (UMG) a signé un accord ferme avec Bertelsmann AG pour l'acquisition de BMG Music Publishing Group (BMGP). Le prix d'acquisition s'élève à 1 639 millions d'euros financé par Vivendi SA. Ce montant a été versé en numéraire le 15 décembre 2006 et intègre un ajustement au titre de la trésorerie générée par BMGP entre le 1^{er} juillet 2006 et cette date et des intérêts capitalisés sur la même période. De même, le prix d'acquisition sera ajusté de la trésorerie générée par BMGP entre le 16 décembre 2006 et la date de réalisation de l'opération et des intérêts capitalisés sur cette période. Cette opération est soumise à l'approbation des autorités de concurrence des pays concernés et a reçu le feu vert des autorités américaines. La Commission Européenne a toutefois annoncé le 8 décembre 2006 que l'opération ferait l'objet d'une enquête de Phase II.

BMGP est l'un des principaux éditeurs mondiaux de musique. Son catalogue comprend des droits d'édition sur plus d'un million de titres. Parmi ces titres figurent ceux d'artistes à succès tels que Coldplay, Justin Timberlake, Maroon 5, Christina Aguilera, R. Kelly et Juan Gabriel. L'important catalogue de BMGP inclut aussi l'ensemble des compositions de The Scorpions, Barry Manilow, Gilbert Bécaud, Puccini et Ravel.

Montée de SFR dans le capital de Neuf Cegetel

En 2006, usant de son droit de préemption, SFR a porté sa participation dans Neuf Cegetel de 28,2 % à 40,5 %, représentant un investissement total de 626 millions d'euros. Parallèlement, Neuf Cegetel est entrée en bourse le 24 octobre 2006.

Gestion des risques liés aux engagements de retraites

Le groupe Vivendi a hérité de Seagram d'engagements importants liés aux plans de retraites et de couverture médicale, principalement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Au 31 décembre 2006, selon l'évaluation réalisée par des actuaires indépendants, ces engagements s'élevaient à 1 478 millions d'euros, couverts par des actifs financiers à hauteur de 911 millions d'euros.

Depuis plus d'un an, Vivendi a mis en œuvre une politique de gestion des risques liés aux engagements de retraites, articulée autour des trois axes suivants :

- plafonnement des risques financiers associés aux engagements, en fermant les plans à prestations définies et en transférant les salariés encore en activité sur des plans à cotisations définies,
- réduction des risques financiers associés aux plans, en mettant en place des instruments dérivés (taux d'intérêt, inflation, actions) sur les passifs actuariels et les actifs de couverture y afférents,
- extinction des risques financiers, par le transfert définitif des plans auprès de compagnies d'assurance, lorsque les conditions de marché sont favorables.

Participation dans PTC

En raison des nombreuses procédures contentieuses qui continuent d'opposer Vivendi et sa filiale Elektrim Telekomunikacija (Telco) à Deutsche Telekom et Elektrim SA, l'aléa juridique pesant sur la propriété des titres PTC détenus par Telco l'empêche d'exercer le contrôle conjoint sur PTC, alors qu'il est prévu par les statuts de PTC.

En outre, en raison de certaines décisions défavorables à Telco prononcées en 2006 par les instances judiciaires polonaises,

notamment la décision de la Cour d'appel de Varsovie du 29 mars 2006, suivie de la décision de la Cour d'appel du 21 juin 2006 d'annuler l'inscription de Telco en qualité d'actionnaire de PTC au Registre du commerce et des sociétés et de la décision du 13 juillet 2006 du Registre du commerce et des sociétés de réinscrire Elektrim en qualité d'actionnaire de PTC, Vivendi SA a ramené la valeur des titres et des créances Telco à son bilan à zéro (cf. Note 3. Résultat financier).

Récemment, d'autres instances judiciaires ont prononcé des décisions favorables à Telco, en particulier, le 18 décembre 2006, la Cour Suprême autrichienne a rejeté la demande d'annulation de la sentence arbitrale rendue à Vienne le 26 novembre 2004 au motif que Telco n'était pas partie à cet arbitrage et que cette sentence n'affectait pas les droits de Telco sur les actions PTC, et le 18 janvier 2007, la Cour suprême polonaise a cassé la décision de la Cour d'appel de Varsovie du 29 mars 2006 et a renvoyé le dossier en première instance. En conséquence de cette dernière décision, Vivendi et Telco ont demandé la réinscription de Telco en qualité d'actionnaire de PTC au registre du commerce et des sociétés.

Par ailleurs, Vivendi poursuit différents recours, notamment indemnitaires, dont l'issue demeure néanmoins incertaine.

Réaménagement des accords de liquidité liant Vivendi et General Electric relativement à la participation de 20 % détenue dans le capital de NBC Universal

Cf. Note 23.2. Engagements reçus.

NOTE 1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux et changement de présentation

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels 2005, à l'exception des règles de présentation retenues pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Celui-ci était présenté en 2005 sous la forme d'une analyse de la variation de l'endettement net. En 2006, le tableau analyse les variations de trésorerie.

Immobilisations incorporelles et corporelles

En application du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, Vivendi applique la méthode préférentielle de comptabilisation des coûts de développement à l'actif.

Les amortissements sont calculés selon les méthodes linéaire et dégressive, en fonction de la durée réelle d'utilisation des biens concernés.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les « Titres de participation » regroupent les titres des sociétés affiliées au groupe Vivendi, dans lesquelles Vivendi détient une part substantielle du capital, en principe supérieure à 10 %. Ils sont valorisés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage d'une participation est définie comme la valeur des avantages économiques futurs attendus par son utilisation. Elle est généralement calculée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, mais une méthode mieux adaptée à chaque participation peut être retenue, telle que celle des comparables boursiers, les valeurs issues de transactions récentes, le cours de bourse dans le cas d'entités cotées ou enfin la quote-part de situation nette.

En application du règlement CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, Vivendi comptabilise les frais d'acquisition de titres dans ses charges.

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Les « Titres immobilisés de l'activité de portefeuille » regroupent les titres de sociétés cotées non consolidées.

Créances rattachées à des participations

Les « Créances rattachées à des participations » concernent des contrats de prêts à moyen ou long terme passés avec les sociétés du groupe. On les distingue des conventions de comptes courants conclues avec les filiales du groupe, qui permettent la gestion quotidienne de leurs excédents et besoins de trésorerie.

Actions propres

Figurent dans les immobilisations financières toutes les actions propres détenues par Vivendi sauf celles acquises pour être cédées à des salariés du groupe lors de l'exercice d'options d'achat d'actions qui leur ont été attribuées, comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée pour ramener la valeur nette de ces actions à leur valeur boursière sur la base de la moyenne de leurs cours de clôture du mois de décembre.

Créances d'exploitation

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée en fonction des risques de non-recouvrement.

Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice vient à être inférieure au prix d'acquisition, une provision est constituée.

Elles comprennent aussi les actions propres destinées à être cédées aux salariés du groupe lors de l'exercice d'options d'achat d'actions qui leur ont été attribuées (cf. Note 9. Actif circulant). A ce titre, une provision est éventuellement constatée si la valeur brute de ces actions est supérieure à leur prix de cession, basé sur le prix d'exercice des options.

Charges à répartir sur instruments financiers

Le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ayant explicitement exclu de son champ d'application les instruments financiers et les dépenses liées (telles que les frais d'émission d'emprunt), le traitement comptable des charges à répartir sur instruments financiers est inchangé : les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée des emprunts et

amortis fiscalement l'année au cours de laquelle ils sont engagés. Les frais liés à la mise en place des lignes de crédit sont amortis sur la durée de celles-ci.

Autres fonds propres

Les obligations remboursables en actions Vivendi sont classées en « Autres fonds propres », leur transformation en actions Vivendi étant obligatoire.

Provisions

Vivendi applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs. Ainsi, la comptabilisation d'une provision dépend de l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers entraînant probablement ou certainement une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Il est fait usage de la meilleure estimation de sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation, à la date d'arrêté des comptes, dès lors que le risque est né avant la date de clôture.

Une revue régulière des éléments constitutifs des provisions est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Régimes d'avantage au personnel

La provision comptabilisée intègre tous les régimes d'avantage au personnel de la société Vivendi : indemnités de fin de carrière, retraites et compléments de retraite. Elle représente la différence entre la dette actuarielle des engagements y afférents et les actifs éventuellement dédiés à la couverture des régimes, nette des pertes et gains actuariels.

L'évaluation de la dette actuarielle est effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées (chaque période d'activité engendre un droit complémentaire). Pour le traitement des écarts actuariels, la « méthode du corridor », prévue par la recommandation CNC 03-R.01, est utilisée. Celle-ci consiste à amortir sur la période d'acquisition résiduelle des droits les écarts actuariels excédant 10 % de l'engagement à l'ouverture de l'exercice.

Les engagements y afférents sont évalués avec les hypothèses suivantes : des taux d'augmentation de 3 à 4 % pour les salaires et de 2 % pour les pensions, un taux d'actualisation de 4,30 % pour les régimes général et « articles 39 » et des hypothèses de départ à la retraite compris entre 60 et 65 ans.

Les engagements de retraites complémentaires autres que les indemnités de fin de carrière sont partiellement couverts par des contrats d'assurance externalisés dont les montants réévalués viennent en déduction de la dette actuarielle. Le taux de rendement attendu des actifs est de 4,20 % à 4,25 %.

Opérations en devises

Les produits et charges en devises sont comptabilisés aux taux de change mensuels déterminés à partir des cours de clôture retenus du mois précédent.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties aux cours des devises à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes latents sur les créances et dettes à long terme sont comptabilisés au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour pertes de change.

Les différences de conversion sur les disponibilités et les comptes courants en devises sont immédiatement enregistrées en résultat de change.

Instruments financiers

Vivendi utilise des instruments financiers dérivés afin de (i) réduire son exposition aux risques de marché liés aux variations des taux

d'intérêt et des cours de change et (ii) sécuriser la valeur de certains actifs financiers.

Dans le cadre des couvertures ainsi mises en place, les produits et charges sur instruments financiers dérivés sont comptabilisés en résultat financier et viennent en compensation des produits et charges dégagés sur les éléments couverts.

De même, les moins-values latentes sur les dérivés de taux sont provisionnées.

Droit individuel à la formation

L'application de l'avis 2004 F du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité conduit Vivendi à ne pas comptabiliser de provision à la clôture de l'exercice.

L'accord d'entreprise signé en mai 2006 prévoit l'attribution pour chaque salarié de 14 heures de formation DIF en 2004 et de 20 heures par an pour les années suivantes. A la clôture de l'exercice, le solde des heures non utilisées est de 9 800.

NOTE 2 RESULTAT D'EXPLOITATION

a) Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires par activité :

(en millions d'euros)	2006	2005
Eau, assainissement et travaux	4,7	7,8
Prestations aux filiales	109,1	96,9
TOTAL	113,8	104,7

Vivendi est partie liée à un contrat d'eau résiduel géré opérationnellement par Veolia Eau (deux contrats au 31 décembre 2005).

Les prestations aux filiales englobent des produits d'assistance et de domiciliation, des facturations aux filiales au titre des plans d'options et des refacturations de charges.

b) Charges d'exploitation et transferts de charges

Les autres achats et charges externes nets de refacturations, remboursements d'honoraires et transferts de charges s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2006	2005
Achats non stockés	0,7	1,1
Charges locatives	9,2	9,4
Assurances	19,1	18,9
Prestataires et personnel intérimaire	9,7	10,5
Commissions & honoraires	95,0	69,2
Autres services extérieurs	27,8	23,2
Sous-total autres achats et charges externes	161,5	132,3
Refacturations aux filiales (produits divers)	(18,3)	(16,7)
Remboursements d'assurances et transferts de charges	(39,5)	(13,3)
TOTAL NET DE REFACTURATIONS ET REMBOURSEMENTS	103,7	102,3

L'accroissement des commissions et honoraires est imputable aux dépenses engagées dans le cadre de la Securities class action aux Etats-Unis (45,3 millions d'euros) et du litige opposant Vivendi à Deutsche Telekom et Elektrim (cf. *supra* « Faits marquants »).

Les remboursements d'assurance liés au litige *Class Action* s'élèvent à 36,3 millions d'euros en 2006 contre 8,7 millions d'euros en 2005.

Le poste impôts et taxes intègre (i) les redevances versées à l'Etat et aux collectivités publiques ainsi que les redevances d'assainissement dans le cadre de l'activité de distribution d'eau (ii) deux retenues à la source sur des opérations avec des filiales canadienne et américaine pour 14,5 millions d'euros.

Les dotations aux amortissements sont de 9,5 millions en 2006 contre 35,6 millions en 2005. Les dotations 2005 comprennent l'amortissement accéléré des coûts de renouvellement de la ligne de crédit de 2004 pour un montant de 21,8 millions d'euros.

NOTE 3 RESULTAT FINANCIER

L'analyse économique du résultat financier est la suivante :

(en millions d'euros)	2006	2005
Coût net du financement	33,0	(122,3)
Dividendes reçus	927,5	1 188,7
Résultat de change	6,3	233,1
Autres produits et charges financiers	(17,7)	(91,2)
Cessions de titres de placement	5,3	(31,0)
Mouvements des provisions financières	2 055,3	4 605,9
TOTAL	3 009,7	5 783,2

La variation du coût net du financement, de - 122,3 millions à 33,0 millions d'euros, résulte de :

- la diminution du coût net du financement externe (- 118,5 millions d'euros, contre - 186,3 en 2005) provenant elle-même notamment :
 - du remboursement pour 1 milliard d'euros en novembre 2005 de l'émission obligataire remboursable en actions (ORA) Vivendi de novembre 2002,
 - et de la diminution de l'endettement net externe moyen (hors ORA) de 2,5 milliards d'euros en 2005 à 1,7 milliard en 2006 (provenant notamment de la cession de la participation résiduelle de Vivendi dans le capital de Veolia Environnement en juillet pour 0,9 milliard d'euros),
- la variation du produit net du financement interne, porté de 64,0 millions d'euros en 2005 à 151,5 millions d'euros en 2006.

Les dividendes reçus proviennent, pour l'essentiel, de SFR pour 852,0 millions (902,1 millions en 2005), SIG 35, holding du pôle immobilier du groupe, pour 28,3 millions et Veolia Environnement pour 18,3 millions d'euros.

Les mouvements des provisions financières se traduisent par une reprise nette de 2 055,3 millions d'euros, dont :

- une reprise de 2 335,2 millions d'euros de la provision sur les titres SPC (holding de tête de la chaîne de détention de certains actifs américains du groupe, Universal Music et Vivendi Games), basée sur les valorisations obtenues dans le cadre de l'application de tests de dépréciation et qui résultent notamment de l'impact positif du règlement du litige fiscal sur les actions DuPont et de la cession des actions DuPont (cf. *supra* « Faits marquants »), de la revalorisation de la valeur intrinsèque des actifs américains et inversement, d'un effet défavorable dû à la baisse du cours du dollar en 2006,
- une reprise de la provision de 451,0 millions d'euros sur les titres Vivendi Telecom International résultant de la hausse du cours de l'action Maroc Telecom,
- une dotation complémentaire de 442,0 millions d'euros ramenant à zéro la totalité de la valeur des titres et créances relatifs à l'investissement de Vivendi dans la téléphonie mobile en Pologne,
- une dotation de 300,0 millions d'euros sur les titres NBC Universal liée à la baisse du dollar en 2006.

En 2005, la reprise nette sur les provisions financières de 4 605,9 millions d'euros comprenait 3 135,7 millions d'euros sur les titres SPC et 1 163,2 millions d'euros sur les titres Groupe Canal+.

NOTE 4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel positif de 752,7 millions d'euros comprend principalement les trois éléments suivants :

- une plus-value de cession de la participation résiduelle de 5,3 % dans Veolia Environnement pour 492,1 millions d'euros,
- une plus-value de cession interne au groupe des titres Vivendi Universal Holding II pour 203,9 millions d'euros dans le cadre de la simplification de la structure de détention des activités américaines,
- une plus-value de cession de 32,1 millions d'euros réalisée lors de l'apport de titres Sogecable (TIAP) à l'OPA de Prisa.

NOTE 5 IMPOT SUR LES BENEFICES

Le groupe d'intégration fiscale dont Vivendi est la société de tête comprend 39 sociétés (51 fin 2005) et présente en 2006 un résultat d'ensemble déficitaire de 793,4 millions d'euros au taux de droit commun.

Vivendi enregistre un produit d'intégration fiscale de 139,0 millions d'euros contre 13,7 millions d'euros en 2005. En 2006, 116,5 millions

d'euros sont liés à l'imposition à 8 % de plus-values à long terme constatées principalement au sein du groupe Canal+.

La société enregistre également un produit de 603,8 millions d'euros au titre du bénéfice mondial consolidé (506,9 millions d'euros comptabilisés en 2005 avant minoration de 2,3 millions d'euros en 2006 lors de l'encaissement effectif de la créance).

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	18,5	0,5	(5,6)	13,4
Immobilisations corporelles du domaine privé	62,1	1,0	(3,7)	59,4
Immobilisations corporelles mises en concession	1,6	0,1		1,7
TOTAL	82,2	1,5	(9,3)	74,5

Mouvements des amortissements

(en millions d'euros)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	13,6	1,7	(3,5)	11,8
Immobilisations corporelles	47,9	5,4	(3,0)	50,3
Immobilisations corporelles mises en concession	1,1			1,1
TOTAL	62,6	7,1	(6,5)	63,2

NOTE 7 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Variation des immobilisations financières (en millions d'euros)	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeurs brutes à la fin de l'exercice	Dépréciations cumulées	Valeurs nettes
Titres de participation	46 965,1	11 712,7	(9 224,5)	(104,9)	49 348,4	15 245,8	34 102,6
TIAP	69,2	75,9	(139,0)	158,5	164,6		164,6
Créances rattachées à des participations	1 150,3	2 671,0	(2 402,0)		1 419,3	665,4	753,9
Autres titres immobilisés	119,5	333,7	(416,2)	104,9	141,9	109,6	32,3
Prêts et Autres immobilisations financières	182,7	703,6		(158,5)	727,8	0,6	727,2
TOTAL	48 486,8	15 496,9	(12 181,7)	0,0	51 802,0	16 021,4	35 780,6

Titres de participation

La simplification des structures du groupe aux Etats-Unis et au Canada, entamée en 2005, s'est poursuivie en 2006 après le rachat en début d'année de la participation minoritaire de Matsushita dans certaines entités américaines. Cette rationalisation s'est traduite dans les comptes sociaux de Vivendi par une augmentation de la valeur des titres de participations de 9 979,2 millions d'euros, dont 6 360,0 millions d'euros (8 milliards de dollars) pour l'acquisition des titres NBC Universal précédemment détenus par Universal Studios Holdings III Corp. et représentant 20 % du capital de la société, 2 593,3 millions d'euros correspondant à une augmentation des fonds propres et à l'achat de titres de la société canadienne Vivendi Holdings Co. et 398,0 millions d'euros pour l'acquisition de titres de la société américaine Vivendi Holding 1 Corp. Cette réorganisation s'est également traduite par une diminution de la valeur des titres de participations de 8 791,8 millions d'euros, dont 5 915,8 millions d'euros correspondant à la valeur des titres SPC rachetés par SPC, société de tête de la structure de détention des actifs américains du groupe et 2 335,8 millions d'euros représentant la sortie des titres Vivendi Universal Holding II.

Les autres investissements s'élèvent à 1 733,5 millions d'euros, dont (i) 1 661,5 millions d'euros (2,2 milliards de dollars) versés lors de la constitution de Vivendi Finance Co., société américaine ayant assuré, en décembre, le financement de l'acquisition auprès de Bertelsmann de BMG Publishing.

Outre celles réalisées dans le cadre de la simplification des structures du groupe, les autres sorties de titres, pour 432,8 millions d'euros, incluent principalement, à hauteur de 368,9 millions, la cession en juillet de la participation résiduelle de Vivendi dans le capital de Veolia Environnement (5,30 %).

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Vivendi détient fin décembre 2006 7,6 millions d'actions de la société espagnole Sogecable (5,50 % du capital), pour 186,1 millions d'euros. Ces actions sont classées en Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille pour 164,6 millions d'euros et en Titres Prêtés pour 21,5 millions d'euros.

Créances rattachées à des participations

Leur montant net, y compris les intérêts courus, s'élève à 753,9 millions d'euros, contre 859,1 millions fin 2005, et inclut un prêt de 612,5 millions de dollars canadiens (402,0 millions d'euros) consenti en 2006 à Vivendi Holdings Co. et, à hauteur d'un solde de 343,7 millions d'euros, un prêt octroyé à SPT, filiale marocaine de Vivendi, dans le cadre du financement de l'acquisition de 16 % du capital de Maroc Telecom en janvier 2005.

Autres titres immobilisés

Ils se composent principalement, (i) pour 104,9 millions d'euros, de titres de la société anglaise COE Group (ex-Scoot.com) entièrement dépréciés et classés précédemment en titres de participation et, (ii) pour 31,5 millions d'euros, de 1 300 389 actions propres en voie d'annulation. Ces actions, annulées en mars 2007, regroupent principalement un reliquat de 296 501 actions achetées fin 2005 en vue d'opérations de croissance externe et non utilisées et 1 001 447 actions préalablement classées en valeurs mobilières de placement et adossées à des plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés américains. La modification en mai 2006 des conditions d'exercice de ces options entraîne l'annulation des titres conservés pour leur couverture. Ces reclassements d'actions propres n'ont pas d'impact sur le compte de résultat.

Au 31 décembre 2006, Vivendi ne détient aucune action au titre du contrat de liquidité mis en place en janvier 2005 pour favoriser la régularité des cotations des actions (Vivendi en détenait 200 000 dans ce cadre fin 2005). Par ailleurs, en raison de l'échange complet en 2006 de leurs titres canadiens par les anciens actionnaires de Seagram qui n'avaient pas opté en décembre 2000 pour un échange immédiat de leurs actions Seagram, les 4,8 millions d'actions démembrées qui subsistaient à l'actif du bilan de Vivendi fin 2005 ont été remembrées et annulées au cours de l'exercice (cf. Note 8. Actions propres).

Prêts et autres immobilisations financières

Ils incluent essentiellement deux avances faites par Vivendi dans le cadre de la fusion CanalSat-TPS : un gage espèces de

468,6 millions d'euros mis en place en décembre 2006 auprès d'une institution financière qui a émis une garantie au profit de Lagardère Active et, pour 150,0 millions d'euros, une avance consentie en janvier 2006 à TF1 et M6. Le gage et cette avance ont été remboursés à Vivendi le 4 janvier 2007 lors de la finalisation du rachat de TPS par Groupe Canal+.

Ce poste inclut également, pour 80,1 millions d'euros, les fonds versés par Vivendi SA dans le cadre du contrat de liquidité mentionné ci-dessus.

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont classées en autres titres immobilisés (cf. Note 7. Immobilisations financières) à l'exception des actions acquises

pour être adossées à des plans d'options d'achat d'actions attribuées aux salariés, comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

	Situation au 31/12/05		Achats		Reclassement		Annulation		Ventes		Situation au 31/12/06	
	Nombre de titres	Valeur brute (M€)	Nombre de titres	Valeur (M€)	Nombre de titres	Valeur (M€)	Nombre de titres	Valeur (M€)	Nombre de titres	Valeur comptable (M€)	Nombre de titres	Valeur brute (M€)
Titres immobilisés												
Opérations de croissance externe	296 501	7,8	0	0,0	(296 501)	(7,8)	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Contrat de liquidité	200 000	5,3	12 189 263	333,7	0	0,0	0	0,0	12 389 263	339,0	0	0,0
Autres actions	2 441	0,1	0	0,0	(2 441)	(0,1)	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Actions démembrées	4 760 628	100,4	0	0,0	0	0,0	4 760 628	100,4	0	0,0	0	0,0
Actions en voie d'annulation	0	0,0	0	0,0	1 300 389	31,5	0	0,0	0	0,0	1 300 389	31,5
Valeurs mobilières de placement												
Adossement stock-options	1 983 500	47,4	0	0,0	(1 001 447)	(23,6)	0	0,0	902 939	21,9	79 114	1,9
TOTAL	7 243 070	161,0	12 189 263	333,7	0	0,0	4 760 628	100,4	13 292 202	360,9	1 379 503	33,4

Les actions propres adossées à des plans d'options d'achat d'actions attribuées aux salariés sont inscrites à leur prix d'achat, soit, fin 2006, 1,9 million d'euros pour 79 114 actions (contre 47,4 millions d'euros en 2005 pour 1 983 500 actions). En 2006, 902 939 actions ont été livrées aux salariés dans le cadre de l'exercice de leurs options. Après la modification des conditions de l'exercice de ces plans d'options d'achat attribuées aux salariés américains résultant de la décision de

Vivendi de retirer ses titres de la cotation du New York Stock Exchange, la livraison d'actions d'autocontrôle est désormais remplacée par le paiement direct au salarié de la plus-value de cession réalisée lors de l'exercice de l'option. Ainsi, fin 2006, les actions propres adossées à ces plans américains, soit 1 001 447 titres, ont été reclassées, sans incidence sur le compte de résultat, en autres titres immobilisés avant leur annulation en mars 2007.

NOTE 9 ACTIF CIRCULANT

Créances

Elles comprennent, principalement :

- les créances clients et comptes rattachés nets de provisions pour 13,0 millions d'euros (7,9 millions d'euros fin 2005),
- les autres créances nettes de provisions pour 3 036,4 millions d'euros (4 677,9 millions d'euros fin 2005) ; ces dernières correspondent principalement aux deux éléments suivants :
 - les fonds avancés en compte courant par Vivendi à ses filiales pour un montant net de 1 921,6 millions d'euros, contre 4 034,9 millions d'euros fin 2005,

– et la créance fiscale constatée au titre de l'impact 2006 du Bénéfice mondial consolidé pour 603,8 millions d'euros.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, hors actions propres (cf. Note 8) figurent pour une valeur nette de 1 726,9 millions d'euros (contre 2 037,4 millions d'euros en 2005) et sont constituées de parts de SICAV de trésorerie et de fonds communs de placement.

Charges constatées d'avance

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2005
Primes payées lors de l'achat d'options sur titres	240,2	245,3
Charges imputables à l'exercice suivant	1,7	1,7
Décote payée aux souscripteurs des emprunts obligataires de 700 millions d'euros de juillet 2004, 600 millions d'euros de février 2005, 630 millions d'euros d'avril 2005 et 500 millions d'euros en octobre 2006	7,3	5,5
TOTAL	249,2	252,5

Le montant de 240,2 millions d'euros comprend, dans le cadre de la couverture de certains plans d'achat d'options d'actions attribués aux salariés, une prime de 225,5 millions d'euros versée lors de l'achat en juin 2001 de calls portant sur 22 millions de titres Vivendi (le prix d'exercice étant supérieur à 75 euros, la prime est entièrement provisionnée) et une prime de 14,7 millions d'euros versée lors de

l'achat en décembre 2002 de calls portant sur 5,7 millions de titres Vivendi, provisionnée à hauteur de 14,6 millions d'euros pour ramener la valeur de ces calls à leur valeur de marché de 0,1 million d'euros.

Ces primes sont à échéance 2007 pour 14,5 millions d'euros et 2008 pour le solde.

NOTE 10 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Etat des créances <i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 419,3	26,1	1 393,2
Autres immobilisations financières	706,3	704,4	1,9
Actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	14,5	14,5	
Autres créances	3 245,0	3 227,2	17,8
TOTAL	5 385,1	3 972,2	1 412,9

NOTE 11 COMPTES DE REGULARISATION ACTIFS

Charges à répartir sur instruments financiers

(en millions d'euros)	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à étaler sur instruments financiers	2,1	3,0	(0,7)	4,4
Frais d'émission d'emprunts	4,4		(1,6)	2,8
TOTAL	6,5	3,0	(2,3)	7,2

Les charges à étaler sur instruments financiers ont augmenté des frais liés à mise en place du crédit revolving de 2,0 milliards d'euros en août 2006.

NOTE 12 ECART DE CONVERSION ACTIF

Au 31 décembre 2006, cette rubrique enregistre les pertes de change latentes évaluées selon les cours des devises à la clôture de l'exercice et notamment, à hauteur de 44,3 millions d'euros, celle relative à la créance long terme de 610 millions de dollars canadiens (hors intérêts

courus) consentie à Vivendi Holdings Co. (cf. Note 7. Immobilisations financières). Cette perte latente fait l'objet d'une provision pour dépréciation de même montant (cf. Note 15. Provisions).

NOTE 13 CAPITAUX PROPRES

a) Mouvements des capitaux propres

Opérations (en millions d'euros)	Nombre d'actions (1)	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31/12/05, après répartition	1 153 477 321	6 344,1	11 210,8	11 027,3		28 582,2
Plans d'épargne groupe	1 471 499	8,1	22,4			30,5
Remboursement en actions des ORA émises en 2000	4 760 628	26,2	352,3			378,5
Titres remembrés annulés en 2006	(4 760 628)	(26,2)	(74,2)			(100,4)
Stock-options (plans de souscription)	2 084 916	11,5	18,3			29,8
Autres mouvements 2006					4 412,4	4 412,4
Au 31/12/06, avant répartition	1 157 033 736	6 363,7	11 529,6	11 027,3	4 412,4	33 333,0

(1) Valeur nominale de 5,50 €.

- Le nombre potentiel d'actions pouvant être créées s'élevé à 32 980 411 :
 - (i) 32 174 851 dans le cadre de l'exercice des plans d'options de souscription d'actions,
 - (ii) 805 560 au titre des attributions gratuites d'actions aux salariés en 2006.

b) Affectation du résultat

L'affectation du bénéfice distribuable telle que proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2007 est la suivante :

Origine (en euros)	
Bénéfice de l'exercice	4 412 354 585
Report à nouveau	10 389 661 401
TOTAL	14 802 015 986
Affectation	
Réserve légale	1 956 028
Dividendes (1)	1 386 784 540
Autres réserves	11 213 275 418
Report à nouveau	2 200 000 000
TOTAL	14 802 015 986

(1) A raison de 1,20 euro par action, ce montant tient compte du nombre d'actions d'autocontrôle détenues au 31 décembre 2006 et sera ajusté sur la base des détentions effectives à la date du paiement du dividende.

Les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Année	2005	2004	2003
Nombre d'actions (1)	1 147 440 213	1 065 235 399	1 071 438 105
Dividende par action (en euros) (2)	1,00	0,60	0,00
Distribution totale (en millions d'euros)	1 147,4	639,1	-

(1) Nombre des actions jouissance 1^{er} janvier, après déduction des actions autodétenues au moment de la mise en paiement du dividende.

(2) Ce dividende a ouvert droit à l'abattement de 50 % applicable en 2005 (dividende 2004) aux personnes physiques résidentes fiscales en France prévu à l'art. 158-3 2e du CGI et de 40 % à compter du 1^{er} janvier 2006 (dividende 2005).

NOTE 14 AUTRES FONDS PROPRES

Obligations remboursables en actions Vivendi

Ces obligations sont classées en « Autres fonds propres », leur remboursement en actions Vivendi étant obligatoire.

En 2005, ce poste comprenait, pour 1 892 millions d'euros, les obligations remboursables en actions (ORA), dont l'émission en décembre 2000 avait été réservée à la société Vivendi Holding SAS afin de permettre la livraison d'actions Vivendi aux anciens actionnaires de Seagram

ayant opté en décembre 2000 pour un échange différé de leurs titres Seagram ainsi qu'aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Seagram.

Au 31 décembre 2006, il ne reste plus aucune obligation en circulation après l'échange complet en 2006 de leurs titres canadiens en actions Vivendi par ces anciens actionnaires de Seagram et en raison de la modification des conditions d'exercice des options de souscription d'actions résultant de l'arrêt de la cotation du titre Vivendi au New York Stock Exchange.

NOTE 15 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Tableau récapitulatif des provisions et dépréciations

Nature des provisions (en millions d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise non utilisée	Reprise utilisée	Autres mouvements (1)	Montant en fin d'exercice
Provisions						
Risques et charges immobiliers	320,9		18,7	69,2		233,0
Risques financiers sur options d'achat d'actions	245,1			5,0		240,1
Risques financiers sur primes de remboursement	2,6			2,6		0,0
Pertes de change		44,3				44,3
Frais de restructuration	4,0	0,5	0,6	0,8		3,1
Litiges et divers	119,0	6,5	49,8	4,9	7,9	78,7
Avantage au personnel	9,3	1,3			0,3	10,9
TOTAL I - PROVISIONS	700,9	52,6	69,1	82,5	8,2	610,1
Dépréciations						
Immobilisations financières :						
Titres de participation et TIAP	17 769,2	438,0	2 813,8	51,4	(96,2)	15 245,8
Créances rattachées à des participations	291,2	374,2				665,4
Autres titres immobilisés	3,8		0,5		106,3	109,6
Autres immobilisations financières et prêts	2,1				(1,5)	0,6
Clients	1,2				0,3	1,5
Autres créances	243,8	7,0	42,2			208,6
Titres de placement	29,3			26,7		2,6
TOTAL II - DEPRECIATIONS	18 340,6	819,2	2 856,5	78,1	8,9	16 234,1
TOTAL GENERAL (I + II)	19 041,5	871,8	2 925,6	160,6	17,1	16 844,2
Dotations et reprises :						
– d'exploitation		1,3				
– financières		862,6	2 883,5	34,4		
– exceptionnelles		7,9	42,1	126,2		
Opérations sans incidence sur les dotations et reprises					17,2	

(1) Les autres mouvements correspondent à des transferts lors de la confusion de patrimoine d'une filiale et à des reclassements de titres.

La provision pour « Risques et charges immobiliers » couvre les pertes potentielles générées lors des désengagements prévus en 2007 des immeubles de bureaux à Berlin (Allemagne) pour 233,0 millions d'euros.

La provision pour « Risques financiers sur options d'achat d'actions » comprend les dépréciations des primes payées lors de l'achat de calls portant sur des actions propres (cf. Note 9. Actif circulant).

Les provisions pour « Litiges et divers » couvrent, entre autres, des risques fiscaux et sociaux pour 71,1 millions d'euros. La reprise de provision de 49,8 millions d'euros comprend 27,1 millions d'euros relatifs au risque auquel Vivendi est confronté au sein du consortium gérant la concession de distribution d'eau de la ville de Buenos Aires compensés par une dotation sur la créance long terme accordée à la filiale argentine, portant à 25,8 millions d'euros la provision. Ce risque s'ajoute à la dépréciation totale des titres de la société Aguas Argentinas pour 14,6 millions d'euros.

NOTE 16 DETTES FINANCIERES

Elles s'élèvent à 7 167,5 millions d'euros contre 5 162,4 millions d'euros fin 2005.

Emprunts obligataires échangeables en actions (hors intérêts courus)

Emprunt	Date d'émission	Nombre en circulation au 31/12/06	Montant au 31/12/06 (en millions d'euros)	Droits conférés
Obligations échangeables en actions Sogecable (2)	10/2003	7 522 833	220,6	Coupon 1,75 %, échéance octobre 2008, prix d'émission 29,32 €, prix de remboursement au pair. Parité : 1,0118 action pour 1 obligation (1).
TOTAL			220,6	

(1) Ajustement de la parité à compter du 9 juin 2005 après l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée par Sogecable entre le 24 mai et le 7 juin 2005.

(2) A ce jour, 13,1 millions d'obligations ont été échangées contre des actions Sogecable, soit 63,6 % du montant initial de l'emprunt.

Autres emprunts obligataires (hors intérêts courus)

Ces emprunts obligataires dont le total s'élève à 3 405,7 millions d'euros (2 519,8 millions d'euros au 31 décembre 2005) se ventilent comme suit (classement par date d'émission) :

Montant (en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux
700,0	10/2006	10/2011	Euribor 3 mois + 0,50 %, swappé au taux fixe de 4,3736 %
500,0	10/2006	10/2013	4,50%
630,0	04/2005	04/2010	3,625%
600,0	02/2005	02/2012	3,875%
700,0	07/2004	07/2007	Euribor 3 mois + 0,55 %
53,3	03/1999	03/2009	indexé sur cours actions Vivendi SA et Canal+ et swappé à taux variable
70,0	09/1998	09/2008	indexé sur cours action Vivendi SA et swappé à taux variable
152,4	01/1997	01/2009	6,50 %
3 405,7			

Outre l'emprunt obligataire échangeable pour 220,6 millions d'euros et les autres emprunts obligataires pour 3 405,7 millions d'euros détaillés dans les tableaux ci-dessus, auxquels s'ajoutent les intérêts courus correspondants pour 66,2 millions d'euros, les dettes financières comprennent notamment :

- des billets de trésorerie à moyen terme pour 30,3 millions d'euros (échéance en 2007),
- des financements bancaires à moyen et long terme pour 30,5 millions d'euros,
- des dépôts de fonds réalisés en compte courant par les filiales pour 2 696,3 millions d'euros,
- des billets de trésorerie à court terme pour 280,3 millions d'euros,
- des soldes bancaires créditeurs pour 323,5 millions d'euros.

Ont été remboursés au cours de l'exercice 2006, pour un total de 412,2 millions d'euros :

- en janvier et février, des obligations échangeables en actions Sogecable pour un montant de 21,1 millions d'euros,
- en mars, le solde de l'emprunt échangeable en actions Veolia Environnement pour 27,6 millions d'euros,
- en juin, un emprunt obligataire de 304,9 millions d'euros émis en 1996,
- et d'autres emprunts divers pour un total de 58,6 millions d'euros.

La maturité de la dette moyenne du groupe est de 3,0 ans contre 3,3 ans au 31 décembre 2005, hors crédits bancaires renouvelables (revolving).

Les dettes financières à plus d'un an sont de 2 956,8 millions d'euros (contre 2 506,2 millions d'euros fin 2005).

En dehors des dépôts de fonds en compte courant effectués par les filiales, les dettes financières à moins d'un an (hors intérêts courus) sont de 1 334,0 millions d'euros, contre 695,7 millions d'euros en 2005 et comprennent, principalement, un emprunt obligataire de 700,0 millions et des billets de trésorerie pour 310,6 millions.

Par ailleurs, une nouvelle ligne de crédit de 2,0 milliards d'euros a été mise en place en août (échéance août 2011, avec possibilité de

prolongation de 2 ans) et vient s'ajouter à la ligne de crédit de 2,0 milliards d'euros d'avril 2005 (échéance avril 2012, après la prolongation d'un an accordée par les banques en février 2007). En cas d'utilisation, la ligne de crédit d'avril 2005 porterait intérêt à Euribor + une marge comprise entre 25 et 30 points de base, celle d'août 2006 à Euribor + une marge comprise entre 25 et 27,5 points de base. Au 31 décembre 2006, ces lignes n'étaient pas tirées.

NOTE 17 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Etat des dettes (y compris intérêts courus) (en millions d'euros)	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires échangeables en actions	221,2	0,6	220,6	
Autres emprunts obligataires	3 471,3	765,6	1 605,7	1 100,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	665,9	635,4	30,5	
Emprunts et dettes financières divers	2 809,1	2 809,1		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36,5	36,5		
Dettes fiscales et sociales	36,9	36,9		
Autres dettes	5,5	5,5		
TOTAL	7 246,4	4 289,6	1 856,8	1 100,0

NOTE 18 ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN

Ce tableau fait apparaître, dans la colonne « Entreprises liées », les montants, inclus dans diverses rubriques du bilan, qui se rapportent

à des opérations faites avec des sociétés consolidées par intégration globale dans le bilan du groupe.

Actif (en millions d'euros)	Produits à recevoir	Entreprises liées
Participations		42 771,4
Créances rattachées à des participations	26,1	1 353,6
Autres titres immobilisés	0,1	
Prêts		
Autres immobilisations financières	4,9	
Créances clients et comptes rattachés	1,9	9,4
Autres créances	253,0	2 265,7
Charges à répartir		
Charges constatées d'avance		
Ecart de conversion		44,3
TOTAL	286,0	46 444,4

COMPTES ANNUELS 2006

Annexe aux états financiers de l'exercice 2006

Passif (en millions d'euros)	Charges à payer	Entreprises liées
Emprunts obligataires échangeables en actions	0,6	
Autres emprunts obligataires	65,6	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1,4	
Emprunts et dettes financières diverses	0,2	2 692,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33,6	
Dettes fiscales et sociales	18,2	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2,8	
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion		
TOTAL	122,4	2 692,4

NOTE 19 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

(en millions d'euros)	Charges financières	Produits financiers
TOTAL	289,3	1 237,5
Dont entreprises liées	79,7	1 129,7

NOTE 20 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations brutes des membres du Directoire, salariés de Vivendi SA, au titre de 2006 s'élèvent à 8,9 millions d'euros, dont 3,7 millions d'euros ont été refacturés aux filiales.

Le montant brut cumulé des jetons de présence versés en 2006 aux membres du Conseil de surveillance et la rémunération du Président du Conseil de surveillance s'élèvent conjointement à 2,1 millions d'euros.

NOTE 21 PARTICIPATION DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL

Le pourcentage du capital détenu au 31 décembre 2006 par les membres du Directoire, du Conseil de surveillance et de la Direction générale s'élève à 0,06% du capital social.

NOTE 22 EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen annuel, pondéré en fonction du temps réel de présence, incluant le personnel temporaire et sous contrat à durée déterminée, a été de 228 personnes en 2006, identique à celle de l'exercice précédent.

Pour un effectif en activité au 31 décembre 2006 de 226 personnes, contre 231 au 31 décembre 2005, la répartition par emploi est la suivante :

	31/12/06	31/12/05
Ingénieurs et cadres	174	172
Agents de maîtrise	28	34
Autres collaborateurs	24	25
TOTAL	226	231

NOTE 23 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET PASSIFS EVENTUELS

Description des procédures

Vivendi établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels elle est partie ou exposée. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la direction. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, l'exactitude et la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en œuvre, incluant mais ne se limitant pas à :

- l'approbation préalable par une procédure spécifique des engagements financiers y compris les engagements hors bilan,
- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées générales d'actionnaires, du Conseil d'administration, du Directoire, du Conseil de surveillance, de leurs comités, du Comité exécutif pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs,
- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties,
- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférents,
- l'examen des rapports du contrôleur fiscal et le cas échéant des avis de redressement au titre des exercices antérieurs,
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurances auprès desquelles Vivendi a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles,
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus,
- la revue de tous contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

Note 23.1. Engagements donnés

Vivendi supporte, pour le compte de ses filiales et de ses activités de holding, un certain nombre d'engagements financiers dont les principaux sont résumés ci-après.

Universal Music Group

- Lors de la fusion avec Seagram, Vivendi a repris une garantie apportée à Commonwealth Atlantic Properties effective jusqu'au 1^{er} mai 2015 au titre des loyers payés par UMG et d'un montant résiduel de 64 millions de dollars au 31 décembre 2006.
- Dans le cadre du réaménagement des garanties relatives au financement de l'acquisition d'Interscope, Vivendi a apporté, en février 2007, une garantie à un établissement financier limitée à 103 millions de dollars et repris un certain nombre d'engagements portés par certaines de ses filiales américaines.
- Vivendi a apporté sa garantie à plusieurs banques qui mettent des lignes de crédit à disposition de certaines filiales d'UMG pour couvrir leurs besoins en fond de roulement pour environ 10 millions d'euros au 31 décembre 2006.
- Vivendi a apporté aux sociétés UMG présentes aux Pays-Bas des garanties couvrant leurs engagements vis-à-vis des tiers.

Groupe Canal+

- Dans le cadre de la cession des activités de Groupe Canal+ au Benelux Vivendi a apporté une garantie de 15 millions de dollars pour le compte de sa filiale à un établissement financier.
- Vivendi a apporté une garantie d'environ 7 millions d'euros à une banque polonaise pour assurer les besoins en financement de la filiale locale de Groupe Canal+.
- Vivendi a, dans le cadre du rapprochement entre TPS et Canal+, aux côtés de Groupe Canal+, souscrit au mois d'août 2006 un certain nombre d'engagements auprès des autorités de tutelle en vue notamment de (1) faciliter l'accès des opérateurs TV et de VOD aux droits sur les contenus audiovisuels attractifs, en particulier les films français et américains et les manifestations sportives (2) mettre à la disposition de tous les distributeurs d'offres de télévision payante qui le souhaitent plusieurs chaînes de qualité qui permettront le développement d'offres attractives et (3) permettre aux chaînes conventionnées indépendantes en langue française d'être reprises au sein des offres satellitaires du nouveau groupe. Ces engagements sont valables sur une durée maximale de 6 ans à l'exception de ceux relatifs à la VOD et à la mise à disposition de chaîne dont la durée maximale est de 5 ans.

Dans le cadre de l'apport de TPS à Canal+ France intervenu le 4 janvier 2007, Vivendi a apporté sa contre-garantie à TF1 et M6 au titre des engagements qu'ils avaient pris auprès de fournisseurs de programmes pour le compte de TPS, qui représentent un montant de l'ordre de 300 millions d'euros.

Par ailleurs, TF1 et M6 disposent aux termes de l'accord du 6 janvier 2006 d'une option de vente à Vivendi de leur participation de 15 % dans Canal+ France exerçable en février 2010. Le prix de cette option repose sur une évaluation au prix du marché à dire d'expert, assorti d'un prix plancher de 1 130 millions d'euros pour 15 % du périmètre du nouvel ensemble de télévision à péage en France.

Enfin, Lagardère bénéficie, dans le cadre des accords de mars 2006, d'une option d'achat lui permettant de porter sa participation à 34 %

de Canal+ France exerçable en octobre 2009. Ce prix d'exercice est calculé à dire d'expert avec un prix plancher égal à 1 050 millions d'euros pour 14 % de Canal+ France.

Maroc Telecom

- Dans le cadre de la mise en bourse de Maroc Telecom, Vivendi a apporté aux salariés de cette société une garantie de cours à 58,01 dirhams par action portant sur 4,16 millions de titres, soit un montant maximal de 21,8 millions d'euros.

Le cours de l'action était de 132 dirhams le 19 février 2006.

Le bénéfice de cette garantie s'appliquera pendant une période de six mois suivant la période de conservation de 3 ans à laquelle sont tenus les salariés.

- A l'occasion de la mise en place d'un prêt syndiqué de 6 milliards de dirhams contracté pour financer l'acquisition de 16 % de Maroc Telecom remboursé à hauteur de 2 milliards de dirhams en 2006, Vivendi a accordé une garantie sous forme de caution solidaire aux banques prêteuses. Elle prendra fin à la date d'échéance du prêt, soit le 4 janvier 2012.

Vivendi Games

- A l'occasion d'une renégociation des baux immobiliers de Vivendi Games aux Etats-Unis, Vivendi a apporté une garantie de loyers aux propriétaires des locaux. Elle représentait un engagement de l'ordre de 16 millions de dollars à la fin de l'année 2006 représentatifs des loyers restant à verser en vertu des baux.
- Des garanties limitées à un montant total de 26 millions d'euros ont été fournies par Vivendi à différents fournisseurs au titre des engagements contractés par Vivendi Games.

Holding et autres

- Au 31 décembre 2006, Vivendi garantissait encore des engagements donnés par des filiales de Veolia Environnement pour un montant total d'environ 13 millions d'euros liés essentiellement à une garantie de bonne fin donnée à une autorité locale américaine. Tous ces engagements, qui sont progressivement transférés à Veolia Environnement, ont été contre-garantis par cette dernière.
- Vivendi a contre-garanti des établissements financiers américains qui ont émis un certain nombre de cautions bancaires (surety bonds) pour le compte de certaines filiales opérationnelles américaines pour un montant total de 7 millions d'euros.
- Dans le cadre du rachat de la participation de 7,7 % détenue par Matsushita Electric Industrial (MEI) dans Universal Studios Holding I Corp intervenu le 7 février 2006, Vivendi s'est engagé, en cas de cession d'une partie ou de la totalité de sa participation dans NBCU pour plus de 7 milliards de dollars (pour 20 % de NBCU) à verser à MEI une partie du prix de vente selon les modalités suivantes : si la cession des titres NBCU intervient en 2007, Vivendi

reversera à MEI 66,66 % de sa quote-part (soit 7,659 %) dans la part du prix de vente excédant 7 milliards de dollars, ce pourcentage sera réduit à 33,33 % si cette dernière a lieu en 2008.

- Vivendi s'est engagé au mois de décembre 2006 à mettre à la disposition de sa filiale SFR un prêt revolving, jusqu'à 700 millions d'euros, pour une durée de trois ans.
- Dans le cadre de l'obtention de l'agrément au régime fiscal du Bénéfice mondial consolidé, Vivendi s'est engagé le 23 août 2004 à contribuer à la création d'au moins 1 600 emplois en contrats à durée indéterminée en trois ans et 2 100 en cinq ans. A cette fin, Vivendi s'est notamment engagé à verser 5 millions d'euros par an pendant cinq ans, cet engagement ayant été respecté à ce jour.
- Par ailleurs, Vivendi a pris un certain nombre d'engagements en matière de loyers immobiliers qui représentent un montant net de l'ordre de 37 millions d'euros.
- Dans le cadre de la cession de biens immobiliers au Groupe Nexity en juin 2002, Vivendi a été amené à émettre deux garanties autonomes à première demande limitées l'une à 40 millions d'euros et l'autre à 110 millions d'euros, au bénéfice de plusieurs sociétés (SAS Nexim 1 à 6), filiales de Nexity. Ces garanties sont valables jusqu'au 30 juin 2017.

Les garanties autonomes de Vivendi sont venues compléter les garanties de passif délivrées par SIG 35, filiale de Vivendi, aux SAS Nexim 1 à 6 aux termes de différents contrats de garantie en date du 28 juin 2002. Ces garanties de passif sont elles-mêmes valables pour une durée de cinq ans, à compter du 28 juin 2002, sauf en ce qui concerne les litiges (garantie valable jusqu'à l'issue des procédures), les passifs fiscaux, sociaux ou douaniers (garantie valable jusqu'à la date de prescription, majorée de trois mois) et certains actifs immobiliers identifiés précisément dans les contrats de garantie (garantie valable jusqu'à la date d'expiration de la garantie décennale).

Passifs éventuels

- Dans le cadre du rapprochement entre NBC et VUE en mai 2004, Vivendi et General Electric (GE) ont pris un certain nombre d'engagements réciproques, d'usage dans ce type d'opération (« representations and warranties »). Vivendi a conservé à sa charge des obligations de nature fiscale ainsi que des engagements concernant certains actifs exclus de l'accord de rapprochement. Les parties se sont, en outre, engagées à s'indemniser des conséquences susceptibles de résulter d'un manquement à leurs obligations et engagements respectifs. Les événements susceptibles de constituer un manquement aux engagements donnés par chaque partie ne seront pris en compte pour déterminer le montant de l'indemnisation due que si la perte correspondante est, individuellement, supérieure à 10 millions de dollars et si le total de celles-ci dépasse 325 millions de dollars auquel cas la partie responsable devra prendre à sa charge le montant excédant 325 millions de dollars. Au total, les indemnités à la charge de Vivendi

et de General Electric susceptibles de résulter de la survenance des événements susmentionnés ne pourront pas dépasser 2 088 millions de dollars.

Par ailleurs, l'engagement d'indemnisation de Vivendi au titre de clauses dites de la nation la plus favorisée figurant dans certains contrats est limité à 50 % des 50 premiers millions de dollars appelés et sera intégral au-delà de 50 millions de dollars. Dans le cadre du débouclage des participations d'InterActiveCorp dans VUE intervenu le 7 juin 2005, notamment, les engagements de Vivendi en matière environnementale ont été modifiés avec la mise en place d'une franchise de 10 millions de dollars et d'un seuil minimal de paiement de 325 millions de dollars.

L'ensemble des engagements donnés, à l'exception de ceux fournis en matière d'autorisation, de capitalisation des sociétés et en matière fiscale, ont pris fin le 11 août 2005. Les réclamations relatives à des amendes, pénalités ou charges résultant d'une violation des textes sur l'environnement doivent être effectuées au plus tard le 11 mai 2009 et celles portant sur certaines dépenses liées à la réfection de sites au plus tard le 11 mai 2014. Les autres réclamations, notamment celles de nature fiscale, seront soumises aux délais légaux de prescription applicables.

- Dans le cadre de la cession de 49,9 % de Sithe à Exelon en décembre 2000, Vivendi a été amené à apporter un certain nombre de garanties sur ses propres engagements et ceux de Sithe. Les réclamations autres que celles faites au titre des engagements sur les filiales étrangères sont plafonnées à 480 millions de dollars. En outre, elles ne peuvent être faites qu'à partir d'un montant de 15 millions de dollars, sauf si elles sont liées aux filiales étrangères ou à la cession de certaines centrales à Reliant, réalisée en février 2000. Certaines de ces garanties ont expiré le 18 décembre 2005.
- Dans le cadre de la cession de Canal+ Nordic en octobre 2003, Vivendi a apporté à l'acquéreur certaines garanties standards qui sont plafonnées à 50 millions d'euros et expirent en avril 2010. Leur application pourrait être prorogée au-delà sous certaines conditions.
- Enfin, à la suite des cessions et acquisitions d'actifs et l'arrêt de certaines opérations intervenus au cours de ces dernières années, Vivendi reste exposé à des engagements qu'il a pris vis-à-vis des acquéreurs ou des cédants et de certains assureurs en matière fiscale et sociale qui prendront fin lors de l'expiration des délais de prescription en vigueur, et en matière environnementale aux Etats-Unis.

Note 23.2. Engagements reçus

- Le 14 décembre 2006, Vivendi a fait part à General Electric (GE) de sa décision de ne pas exercer ses droits de sortie sur NBC Universal (NBCU) en janvier 2007. Vivendi reste ainsi actionnaire de NBCU à hauteur de 20 %.

Simultanément, les accords entre Vivendi et General Electric relatifs aux droits de liquidité de Vivendi ont été réaménagés.

Aux termes des nouveaux accords, Vivendi dispose de la faculté de céder sa participation dans NBC Universal selon des mécanismes prévoyant des conditions de sortie à la valeur de marché. Vivendi peut notifier à GE son intention de céder ses titres sur le marché à hauteur d'un montant compris entre 1 milliard de dollars et 4 milliards de dollars en novembre de chaque année à partir de 2007 et jusqu'en 2016. Cette procédure pourrait aboutir à la mise en œuvre d'une offre publique de vente d'une partie de la participation de Vivendi dans NBC Universal, l'année suivante de la notification. GE bénéficiera d'un droit de préemption sur tous les titres que Vivendi souhaitera céder sur le marché. Sous certaines conditions, si Vivendi exerce son droit de céder ses titres sur le marché et à défaut d'exercice par GE de son droit de préemption, Vivendi pourra exercer une option de vente auprès de GE. Enfin, entre le 11 mai 2011 et le 11 mai 2017, GE pourra exercer une option d'achat, soit sur (i) tous les titres NBC Universal détenus par Vivendi soit (ii) pour l'équivalent de 4 milliards de dollars en titres NBC Universal détenus par Vivendi. Dans les deux cas, ces titres seront valorisés à la valeur la plus élevée entre leur valeur de marché au moment de l'exercice de l'option et leur valeur lors de l'opération NBC-Universal intervenue en mai 2004 (soit 8,3 milliards de dollars), indexée sur l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis à compter de mai 2009. Si GE exerce son option d'achat sur un montant de 4 milliards de dollars ne représentant qu'une partie des titres NBC Universal détenus par Vivendi, il devra acquérir le solde des titres détenus par Vivendi sur une période de douze mois, à compter de la date d'exercice par GE de son option d'achat.

- Vivendi a reçu, dans le cadre de pactes d'actionnaires existants (Maroc Telecom, SFR, etc.), un certain nombre de droits (droits de préemption, droits de priorité...) qui lui permettent de contrôler la structure du capital des sociétés où sont présents d'autres actionnaires. En contrepartie, Vivendi a accordé des droits équivalents à ces derniers au cas où il serait amené à céder sa participation à des parties tierces.
- Vivendi dispose d'un nantissement de premier rang sur les titres UGC détenus par les actionnaires familiaux en garantie de la créance de Vivendi sur ces derniers.

NOTE 24 INSTRUMENTS DE GESTION DE LA DETTE FINANCIERE

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de sa politique de financement, Vivendi utilise diverses techniques de couverture dont le but n'est pas spéculatif, pour des durées variables selon les cas, comme il est de pratique courante dans les grands groupes et, en partie, pour le compte de ses filiales.

En 2006, 75 % de l'endettement financier moyen du groupe était libellé en euros. Son coût moyen (marges bancaires et couvertures incluses) a été sur l'ensemble de l'année de 3,76 %, contre 3,69 % en 2005. Le solde de l'endettement était, pour 16 %, libellé en dollars US, ayant un coût de financement moyen de 5,37 %, contre 3,83 % en 2005 et pour 9 % principalement en dirhams à 5,08 %, contre 4,63 % en 2005. Toutes devises confondues, le coût du financement est ressorti à un taux

Au niveau de Vivendi SA, les instruments de couverture de la dette se présentent comme suit :

Couvertures externes de Vivendi SA (en millions d'euros)	Montant 31/12/06	Taux moyen	Echéance < 1 an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans	Contreparties
Swap receveur de taux fixe	280	3,28 %	250	30		Banques
Swap payeur taux fixe	(700)	3,87 %		(700)		Banques
Vente de Cap						
Achat de Floor						
SOUS-TOTAL	(420)		250	(670)	0	

Couvertures internes entre Vivendi SA et ses filiales (en millions d'euros)	Montant 31/12/06	Taux moyen	Echéance < 1 an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans	Contreparties
Swap receveur de taux fixe						
Swap payeur taux fixe						
Vente de Cap						
Achat de Floor						
SOUS-TOTAL	0		0	0	0	

NOTE 25 ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

L'incidence sur la dette future d'impôts (y compris contributions) des décalages dans le temps entre régime fiscal et traitement comptable se traduirait par un allègement de 197 millions d'euros, en raison du report de la déduction fiscale de certaines charges provisionnées.

Au 1^{er} janvier 2006, le groupe consolidé constitué par Vivendi, société agréée au régime du bénéfice mondial consolidé depuis le 1^{er} janvier 2004, disposait (i) d'un déficit fiscal reportable de 10,6 milliards d'euros au taux de droit commun et (ii) de moins-values nettes à long terme reportables de 26,0 milliards d'euros.

Au titre de l'exercice 2006, le groupe d'intégration fiscale constitué par Vivendi a réalisé une perte de 0,8 milliard d'euros au taux de droit

moyen de 4,20 % en 2006, marge et couverture incluses, contre 3,92 % en 2005.

En 2006, les couvertures externes du groupe (rendant fixes des taux d'intérêts initialement variables) ont porté en moyenne sur 0,5 milliard d'euros de dettes financières à long et court termes, contre 0,5 milliard en 2005. Les instruments utilisés ont été exclusivement des « swaps » et des « caps ».

Fin 2006, les swaps en activité dans le groupe totalisaient 1,0 milliard d'euros et les caps 0,45 milliard d'euros. Leurs durées moyennes étaient respectivement de 3,7 années et de 9 mois.

Enfin, le montant cumulé des plus-values nettes en sursis d'imposition bénéficiant des dispositions des articles 38-7 bis et 210 B du CGI

s'élève à la clôture de l'exercice à près de 5,5 milliards d'euros dont 5,4 milliards concernant les titres SFR.

NOTE 26 PRISES DE PARTICIPATION (FRANCHISSEMENTS DE SEUILS)

Il s'agit de prises de participation au sens de l'article 356 de la loi du 12.07.1985 sur les sociétés commerciales (franchissement des seuils de détention prévus par la loi).

Aucune participation significative n'a été concernée par son application durant l'exercice 2006.

NOTE 27 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

4 Filiales et participations

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances (2) consentis par Vivendi	Montant des cautions et avals fournis par Vivendi	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi au cours du dernier exercice	Observations
				Brute	Nette								
Groupe Canal+ SA * (3) 1, place du Spectacle 92130 Issy-les-Moulineaux	100 000	1 530 417	100,00	5 198 133	5 198 133		15 000	195 895	349 501	(54 309)	1 064 201		
NBC Universal Inc. (4) 30 Rockefeller Plaza New York, NY 10112, Etats-Unis		23 288 millions de dollars	20,00	6 359 963	6 059 963			14 216 millions de dollars	15 383 millions de dollars	2 301 millions de dollars	1 899 millions de dollars		
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)				21 875	21 875	14 664							provision sur avances 4 647

(1) Y compris le résultat de l'exercice.

(2) Y compris les avances en compte courant.

(3) Société détenant 49 % de la chaîne Canal+ SA et la totalité des autres actifs apportés par Canal+ lors du rapprochement Vivendi-Canal+-Seagram le 8 décembre 2000.

(4) Données consolidées.

* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « Chiffre d'affaires » sont constitués des produits d'exploitation et des produits financiers de participation.

COMPTES ANNUELS 2006

Filiales et participations

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote- part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances (2) consentis par Vivendi	Montant des cautions et avals fournis par Vivendi	Chiffre d'affaires de l'avant- dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant- dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi au cours du dernier exercice	Observ- ations
				Brute	Nette								
Société Française du Radiotéléphone 42, avenue de Friedland 75008 Paris	1 343 455	810 300	55,96	9 807 026	9 807 026			8 400 552	8 466 428	1 599 382	1 605 979	851 974	
Vivendi Telecom International * (3) 42, avenue de Friedland 75008 Paris	1 190 647	(603 720)	100,00	1 190 905	1 190 905	1 546 057	55 200	5 837	4 019	2 653	(132 889)		
Elektrim Telekomunikacja * (4) Al. Jana Pawla II 00-828 Varsovie Pologne	10 008 090 milliers de zlotys (5)	(8 273 595) milliers de zlotys (5)	47,07	1 117 080	0	621 199		230 milliers de zlotys (5)	60 milliers de zlotys (5)	(65 976) milliers de zlotys (5) (6)	(205 575) milliers de zlotys (5)		provision sur avances 621 199
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)				196 905	53 559	357 914	366 300 (7)						provision sur avances 17 781

(1) Y compris le résultat de l'exercice.

(2) Y compris les avances en compte courant.

(3) Société portant les investissements du groupe dans le téléphone au Maroc et en Pologne.

(4) Elektrim Telekomunikacja (dont Vivendi Telecom International possède 3,93 %) et Carcom Warszawa (détenu à 51 % par Vivendi) détiennent 51 % de PTC, premier opérateur polonais de téléphonie mobile.

(5) Au 31 décembre 2006, 1 euro = 3,8310 zlotys.

(6) Au lieu d'une perte provisoire de 46 880 milliers de zlotys mentionnée dans le rapport annuel 2005.

(7) Garantie donnée à la banque marocaine Attijariwafa au titre d'un prêt accordé en janvier 2005 à la Société de Participation dans les Télécommunications pour financer l'acquisition de 16 % du capital de Maroc Telecom.

* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « Chiffre d'affaires » sont constitués des produits d'exploitation et des produits financiers de participation.

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances (2) consentis par Vivendi	Montant des cautions et avals fournis par Vivendi	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi au cours du dernier exercice	Observations
				Brute	Nette								
Holdings et activités non stratégiques													
I - Holdings													
SPC * (3) 42, avenue de Friedland - 75008 Paris	19 612 555	(13 302 260)	100,00	19 748 105	6 310 805					3 135 239 (7)	2 284 457 (8)		
Vivendi Finance Company (4) Corporation Trust Center 1209, Orange Street Wilmington, 19801 County of New Castle Delaware, Etats-Unis	2 207 452 milliers de dollars	7 398 milliers de dollars	100,00	1 661 488	1 661 488						7 398 milliers de dollars		
Vivendi Holding 1 Corporation (5) * 800 Third Avenue New York, New York 10 022, Etats-Unis		13 875 498 milliers de dollars	(5)	397 962	397 962	57 188			4 138 210 milliers de dollars (9)	(247 907) milliers de dollars	4 075 983 milliers de dollars (9)		
Vivendi Holdings Company (6) Summit Place - 1601 Lower Water Street Halifax - Nova Scotia B3J 2V1 Canada	27 278 858 milliers de dollars canadiens	(23 167 742) milliers de dollars canadiens	(6)	2 565 251	2 565 251	412 981				(485 306) milliers de dollars canadiens	(6 243) milliers de dollars canadiens		
Centenary SGPS Rua Calouste Gulbenkian 52 Edificio Mota Galiza Freguesia de Massaleros Concelho do Porto Portugal	880	145 859	100,00	146 621	146 621					(121)	4 173		exercice du 01/07/2005 au 30/06/2006
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)				77 068	77 068	87 865							

(1) Y compris le résultat de l'exercice.

(2) Y compris les avances en compte courant.

(3) Société détenant, de manière indirecte, la participation du groupe dans Universal Music et Vivendi Games.

(4) Société constituée dans le cadre de l'acquisition de BMG Publishing en décembre 2006.

(5) Société faisant partie de la chaîne de détention des actifs américains du groupe (hors NBC Universal), détenue à 100 % par Vivendi de manière indirecte (via SPC).

(6) Société faisant partie de la chaîne de détention des actifs américains du groupe (hors NBC Universal), détenue à 100 % par Vivendi de manière indirecte (via SPC). Vivendi détient des actions préférentielles pour 2,6 milliards d'euros.

(7) Dont une reprise de provision de 3 135,7 millions d'euros sur les titres représentatifs des actifs américains du groupe.

(8) Dont une reprise de provision de 2 284,2 millions d'euros sur les titres représentatifs des actifs américains du groupe.

(9) Dont un dividende de 4 055 millions de dollars reçu d'Universal Music Group.

* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « Chiffre d'affaires » sont constitués des produits d'exploitation et des produits financiers de participation.

COMPTES ANNUELS 2006

Filiales et participations

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances (2) consentis par Vivendi	Montant des cautions et avals fournis par Vivendi	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi au cours du dernier exercice	Observations
				Brute	Nette								
II - Activités non stratégiques													
Energies USA * L'Aquarène - 1, place Montgolfier 94417 Saint-Maurice	80 941	85 974	100,00	143 362	143 362					1 950	24 356		
Société d'Investissements et de Gestions 35 (3) * 1, Terrasse Bellini - 92919 Paris - La Défense Cedex	2 274	46 350	99,64	181 188	48 623	971		3 170	2 340	171 267	46 122	28 313	
Société Nouvelle d'Etudes et de Gestion (SNEGE) * 59 bis, avenue Hoche - 75008 Paris	263 951	19 343	100,00	263 951	263 951					3 429	6 556		
RE-ASCOP 59 bis, avenue Hoche - 75008 Paris	77 749	5 814	97,06	79 083	79 083					886	1 933		
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)				192 391	76 844	258 200						44 340	provision sur avances 218 359
TOTAL				49 348 359	34 102 521	3 357 039	436 500					924 627	

(1) Y compris le résultat de l'exercice.

(2) Y compris les avances en compte courant.

(3) Société de tête du secteur Immobilier conservé par Vivendi.

* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « Chiffre d'affaires » sont constitués des produits d'exploitation et des produits financiers de participation.

5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(en millions d'euros)	2006	2005	2004	2003	2002
Capital en fin d'exercice					
Capital social	6 363,7	6 344,1	5 899,4	5 893,4	5 877,1
Nombre d'actions émises	1 157 033 736 (a)	1 153 477 321	1 072 624 363	1 071 518 691	1 068 558 994
Nombre potentiel d'actions à créer					
Par conversion d'obligations émises en janvier 1999					18 820 004 (j)
Par conversion d'obligations Veolia Environnement émises en avril 1999				16 654 225 (i)	16 654 225
En remboursement des ORA émises en décembre 2000		18 992 487 (f)	21 866 411	23 389 853	35 378 444
En remboursement des ORA émises en novembre 2002			78 672 470 (h)	78 675 630	78 678 206
Par exercice d'options de souscription d'actions	32 174 851	33 684 358	26 505 520	19 193 741	5 518 568
Par attribution d'actions gratuites en 2006	805 560 (b)				
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	113,8	104,7	95,0	125,8	113,9
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 467,3	15,2	80,1	3 290,2	1 287,0
Impôt sur les bénéfices	(740,2) (c)	(531,4) (c)	(513,6) (c)	(77,7) (c)	(130,2) (c)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4 412,4	6 675,2	1 227,3	4 839,9	(21 956,5)
Bénéfice distribué	1 386,8 (d)	1 147,4 (g)	639,1		
Résultat par action (en euros)					
Bénéfice après impôts, avant amortissements et provisions	1,91 (e)	0,47	0,55	3,14	1,32
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3,81 (e)	5,79	1,14	4,52	(20,51)
Dividende versé à chaque action	1,20 (d)	1,00 (g)	0,60		
Personnel					
Nombre de salariés (moyenne annuelle)	228	228	222	291	374
Montant de la masse salariale	35,5	33,8	40,8	59,3	70,7
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	13,2	12,1	15,4	26,9	24,3

(a) Nombre tenant compte des mouvements intervenus jusqu'au 31 décembre 2006, entérinés par le Directoire du 24 janvier 2007 : création de (i) 4 760 628 actions en remboursement des ORA Vivendi (détenues par les anciens actionnaires de Seagram ayant choisi l'échange à terme), (ii) 1 471 499 actions au titre des Plans d'épargne groupe, (iii) 2 084 916 actions créées dans le cadre de la levée d'options par des salariés du groupe, et inversement, de l'annulation de 4 760 628 actions d'autocontrôle.

(b) Correspond aux attributions gratuites d'actions en 2006 aux salariés titulaires d'un contrat de travail avec Vivendi ou l'une de ses filiales majoritaires françaises et marocaines. Pour les autres pays, ces attributions ont pris la forme de « restricted stock units » qui ne donneront pas lieu à émission d'actions mais à versements en numéraire.

(c) Le montant négatif représente l'économie d'impôt du groupe d'intégration fiscale dont Vivendi est la tête, augmentée à compter de 2004, par le produit généré par l'application du régime du Bénéfice mondial consolidé.

(d) Il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 avril 2007 d'approuver la distribution d'un dividende de 1,20 euro par action, au titre de 2006, soit un montant total de 1 386,8 millions d'euros. Ce montant tient compte des nombres d'actions d'autocontrôle détenues au 31 décembre 2006 et sera ajusté sur la base des détentions effectives à la date du paiement du dividende.

(e) Calcul tenant compte des mouvements intervenus jusqu'au 31 décembre 2006, entérinés par le Directoire du 24 janvier 2007 et portant jouissance au 1^{er} janvier 2006.

Le résultat par action est indiqué sous réserve des levées d'options de souscription d'actions exerçables par les salariés bénéficiaires jusqu'à la veille de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006 et avant déduction du nombre d'actions d'autocontrôle.

COMPTES ANNUELS 2006

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(f) Au 31 décembre 2005, il reste 4 760 628 actions sur les 36 391 224 actions propres qui ont été démembrées en 2000 pour permettre les opérations d'échange dans le cadre du rapprochement Sofiée/Vivendi/Seagram. Ces actions sont remembrées lorsque les nus-proprétaires de celles-ci présentent leurs ORA à l'échange, puis annulées conformément aux engagements pris.

Compte tenu des annulations futures, le nombre potentiel d'actions à créer en remboursement des ORA s'élève, au 31 décembre 2005, à 18 992 487, correspondant à la part des ORA émises au titre de la reprise de plans d'option attribués par Seagram, après déduction des plans périmés et application du nouveau ratio d'attribution résultant de la distribution de primes aux actionnaires de Vivendi en 2002. Ces ORA ont été amorties de manière anticipée en septembre 2006 postérieurement à la fin du programme d'ADR (American Depositary Receipts) le 3 août 2006.

(g) Soit 1 euro à chacune des 1 147 440 213 actions (y compris les actions émises en remboursement des ORA et les actions afférentes aux levées de stock-options exercées jusqu'au 25 avril 2006, ayant jouissance au 1^{er} janvier 2005). Le nombre des actions est indiqué après déduction des actions d'autocontrôle et des actions démembrées dont Vivendi est l'usufruitier.

(h) En novembre 2002, Vivendi a émis, au prix unitaire de 12,71 €, 78 678 206 obligations remboursables sur la base de 1 action pour 1 obligation (8,25 % – 2005 ; coupon prépayé pour un montant unitaire de 2,95 €). Au 31 décembre 2004, il reste 78 672 470 obligations en circulation. Dans le cadre d'une conversion anticipée (possible depuis le 26 mai 2003), les intérêts prépayés seront réputés avoir été restitués par l'investisseur sous forme d'une diminution du ratio d'échange égale au produit du taux d'intérêt et du nombre de jours restant jusqu'à l'échéance finale. Dans cette hypothèse, le nombre d'actions potentiel à créer à la clôture de l'exercice est de 72 822 148.

(i) En avril 1999, Veolia Environnement a émis au prix unitaire de 271 € (prime de remboursement 17 €) 10 516 606 obligations (1,5 % – 2005 ; coupon porté à 2,25 % à compter du 1^{er} septembre 2002 après renonciation des porteurs d'obligations à la garantie apportée à cet emprunt par Vivendi), dont 5 183 704 ont pu être converties en actions Veolia Environnement dans le cadre de l'introduction en bourse de cette dernière en juillet 2000, et dont le solde est convertible sur la base de 3,124 actions Vivendi pour 1 obligation Veolia Environnement. Au 31 décembre 2004, il reste 5 331 058 obligations en circulation. Cet emprunt a été remboursé le 1^{er} janvier 2005.

(j) En janvier 1999, Vivendi a émis au pair (282 €) 6 028 363 obligations (1,25 % – 2004) qui sont convertibles en actions Vivendi sur la base de 3,124 actions pour 1 obligation. Au 31 décembre 2003, il reste 6 024 329 obligations en circulation. Cet emprunt a été remboursé le 1^{er} janvier 2004.

2

Données sociales

1	Les effectifs	38		
1.1.	Effectif par activités	p.38		
1.2.	Répartition géographique de l'effectif	p.39		
1.3.	Répartition de l'effectif par sexe	p.39		
2	Les entrées	39		
2.1.	Les entrées dans le groupe	p.40		
2.2.	Les embauches en France	p.40		
3	Mouvements d'effectifs des aux changements de périmètre	41		
3.1.	Acquisitions	p.41		
3.2.	Cessions	p.41		
4	Les licenciements dans le monde et leurs motifs	42		
4.1.	Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi	p.42		
4.2.	Les efforts de reclassement et les mesures d'accompagnement	p.42		
4.3.	Réembauches	p.42		
4.4.	Sorties pour autres motifs	p.43		
5	Le temps de travail	43		
5.1.	Le temps de travail des salariés à temps plein	p.43		
5.2.	Le temps de travail des salariés à temps partiel	p.44		
5.3.	Les heures supplémentaires	p.44		
5.4.	L'absentéisme	p.44		
6	Frais de personnel	45		
7	Formation	46		
7.1.	Dépenses totales de formation rapportées à la masse salariale	p.46	7.3.	Heures de formation par salarié formé en France p.47
7.2.	Durée moyenne de formation (en heures)	p.46	7.4.	La finalité de la formation p.47
8	Intéressement et participation	48		
9	Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs	48		
10	Les conditions d'hygiène et de sécurité	48		
10.1.	Instances dédiées à l'étude de l'hygiène et de la sécurité	p.48		
10.2.	Nombre de salariés formés à la sécurité	p.49		
10.3.	Taux de fréquence des accidents de travail (avec arrêt)	p.50		
10.4.	Le taux de gravité des accidents de travail (avec arrêt)	p.50		
11	L'égalité professionnelle	51		
11.1.	Taux d'emploi des femmes dans le groupe	p.51		
11.2.	Pourcentage de femmes parmi les cadres	p.51		
11.3.	Emploi et insertion des travailleurs handicapés	p.51		
12	L'impact territorial et régional	52		
12.1.	Contribution au développement de l'emploi	p.52		
13	Les œuvres sociales	53		
14	La sous-traitance	53		
15	La main-d'œuvre extérieure à la société (intérimaires)	54		
16	Le Programme de vigilance du groupe	54		

Les données sociales couvrent le périmètre mondial du groupe et proviennent des sociétés détenues à plus de 50 % par Vivendi ou détenues à moins de 50 %, si Vivendi détient le contrôle managérial.

Chaque entité est garante de la fiabilité des informations qu'elle transmet. Une série de contrôles de cohérence et une première validation sont effectuées lors de la saisie des indicateurs par chaque filiale. Des contrôles de cohérence et une deuxième validation sont effectués au niveau de chaque métier. Ces indicateurs sont ensuite agrégés et contrôlés par la holding lors de la consolidation.

Pour la deuxième année consécutive, en 2006, un nouveau système de remontée d'informations sociales a été utilisé. Des contrôles obligatoires et un historique intégrés à ce dernier, ont contribué au suivi, à la précision et à la fiabilité des indicateurs sociaux.

Dans les tableaux qui suivent, sauf mention contraire, la rubrique « Corporate » correspond au siège et au bureau de New York, la

rubrique « Autres » à VU Net et à Vivendi Telecom International (VTI). Les données relatives à Maroc Telecom n'incluent ni le Groupe Mauritel, ni Onatel.

En 2004, la rubrique « SFR » correspond aux entités de SFR et de Cegetel ; en 2005 et 2006 cette rubrique correspond uniquement aux entités SFR compte tenu de la sortie de Cegetel du périmètre au cours de l'exercice 2005.

Ayant atteint, en 2006, l'objectif de couverture complète pour le reporting du groupe, le périmètre de restitution de l'effectif couvert sous forme de pourcentage n'est plus indiqué. L'ensemble des indicateurs est renseigné par la totalité des filiales du groupe.

La comparaison des informations sociales annuelles est facilitée par la stabilisation du périmètre du groupe.

1 Les effectifs

Les effectifs du groupe atteignent 34 694 en 2006 (contre 34 031 salariés en 2005 et 37 906 salariés en 2004 - hors Universal Music Publishing International au Royaume-Uni). L'augmentation des effectifs constatée

en 2006 résulte des variations de périmètre du groupe et à un recrutement important chez Vivendi Games pour soutenir le développement du jeu de Blizzard Entertainment *World of Warcraft*.

1.1. EFFECTIF PAR ACTIVITES

Le tableau ci-dessous présente les effectifs du groupe par activités au 31 décembre 2004, 2005 et 2006.

	2006	2005	2004
Universal Music Group	7 869	7 915	9 661
Groupe Canal+	3 699	3 880	4 275
SFR	8 014	8 033	9 781
Maroc Telecom	11 259	11 251	12 204
Vivendi Games	3 567	2 657	1 654
Corporate	271	278	285
Autres	15	17	46
TOTAL	34 694	34 031	37 906

1.2. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'EFFECTIF

Le tableau ci-dessous présente les effectifs du groupe par zones géographiques au 31 décembre 2004, 2005 et 2006.

	2006	2005	2004
France	13 243	13 142	14 529
Amérique du Nord	5 006	4 416	4 713
Amérique du Sud et Amérique centrale	350	345	336
Asie-Pacifique	1 445	1 500	1 409
Afrique	11 424	11 418	12 252
Europe (hors France)	3 226	3 210	4 667
TOTAL	34 694	34 031	37 906

1.3. REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SEXE

	2006		2005		2004	
	% femmes	% hommes	% femmes	% hommes	% femmes	% hommes
Universal Music Group	45	55	45	55	44	56
Groupe Canal+	52	48	50	50	48	52
SFR	54	46	54	46	51	49
Maroc Telecom	23	77	22	78	22	78
Vivendi Games	21	79	21	79	29	71
Corporate	56	44	54	46	54	46
Autres	47	53	47	53	39	61
Moyenne	38	62	38	62	39	61

En 2006 et 2005, le groupe Vivendi comptait une moyenne de 38 % de femmes, contre 39 % en 2004. En 2006, l'augmentation du nombre de salariées chez Groupe Canal+, Maroc Telecom et Corporate est

contrebalancée par une forte présence masculine chez Vivendi Games. Ce dernier représente en 2006 une partie plus importante du groupe qu'au cours des exercices précédents.

2 Les entrées

Vivendi a des implantations importantes aux États-Unis et dans d'autres parties du monde. La notion d'embauche, notamment les notions de CDI et de CDD propres aux institutions françaises, n'a pas d'équivalence dans d'autres pays. Aux États-Unis, les notions de stagiaire et d'embauche sont très différentes de celles en France ; les travaux d'été effectués par des étudiants sont notamment considérés comme des embauches. Des entrées de courte durée sont également

considérées comme des embauches. Les tableaux ci-après représentent le nombre d'entrées de toute nature.

Ce commentaire est également applicable à la notion de départ au niveau mondial. Aussi, le devoir d'information imposé par la législation française concernant les embauches/entrées et les sorties/départs dans les tableaux ci-après recouvre ces concepts. En 2006, le nombre d'entrées est resté soutenu grâce, notamment, au succès du jeu *World of Warcraft*.

2.1. LES ENTREES DANS LE GROUPE

Nombre d'embauches	2006	2005	2004
Universal Music Group	1 189	1 740	1 748
Groupe Canal+	714	970	764
SFR	1 173	1 363	1 041
Maroc Telecom	198	138	184
Vivendi Games	1 753	1 494	864
Corporate	29	41	42
Autres	-	-	2
TOTAL	5 056	5 746	4 645

Aucune filiale n'a signalé de difficultés particulières de recrutement au cours des trois derniers exercices.

2.2. LES EMBAUCHES EN FRANCE

Embauches	2006			2005			2004		
	Total	En CDI	% CDI	Total	En CDI	% CDI	Total	En CDI	% CDI
Universal Music Group	96	46	48	95	50	53	132	49	37
Groupe Canal+	603	133	22	813	275	34	647	148	23
SFR	1 189	611	51	1 324	759	57	1 018	589	58
Vivendi Games	520	358	69	487	388	80	100	65	65
Corporate	27	13	48	36	22	61	35	23	66
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL/MOYENNE	2 435	1 161	48 % moyenne	2 755	1 494	54 % moyenne	1 931	874	45 % moyenne

Pour les filiales françaises, la moyenne d'embauches en CDI s'établit à 48 % en 2006. Le taux d'embauche en CDI est le nombre de CDI rapporté aux embauches totales de chaque filiale.

3 Mouvements d'effectifs dus aux changements de périmètre

3.1. ACQUISITIONS

Plusieurs sociétés sont entrées dans le périmètre de Vivendi au cours de l'exercice 2006, notamment Arsenal Music (UMG) au Brésil avec 7 salariés, BG Productions en France (UMG) avec 3 salariés, UMG Roumanie avec 14 salariés, et Vale Music en Espagne (UMG) avec 59 salariés. Optimum Releasing au Royaume-Uni (Groupe Canal+) avec

26 salariés, High Moon Studios (Vivendi Games) avec 109 salariés, Secret Lair Studios (Vivendi Games) avec 26 salariés, Centerscore (Vivendi Games) avec 17 salariés, tous les trois aux Etats-Unis. Au total, 261 salariés sont entrés dans le périmètre du groupe en 2006.

	2006	2005	2004
Universal Music Group	83	5	21
Groupe Canal+	26	115	68
SFR	-	-	720
Maroc Telecom	-	-	-
Vivendi Games	152	323	-
TOTAL	261	443	809

3.2. CESSIONS

En 2006, 183 salariés sont sortis du périmètre du groupe : 168 salariés du Paris Saint-Germain FC et 15 salariés de SESE, deux entités du Groupe Canal+.

Effectif cédé	2006	2005	2004
Universal Music Group	-	2 132	637
Groupe Canal+	183	619	223
SFR	-	1 963	-
Maroc Telecom	-	-	-
Vivendi Games	-	66	35
Autres	-	-	2 129
TOTAL	183	4 780	3 024

4 Les licenciements dans le monde et leurs motifs

4.1. INFORMATIONS RELATIVES AUX PLANS DE REDUCTION DES EFFECTIFS ET DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Le nombre de licenciements économiques en 2006 est en forte baisse par rapport aux exercices 2005 et 2004, exercices au cours desquels d'importantes réorganisations ont pris fin. Les licenciements économiques sont essentiellement le résultat d'opérations de restructuration engagées en 2004 et 2005 par UMG, Vivendi Games et

Maroc Telecom. Les départs chez UMG (72 % du total des réductions d'effectifs en 2006), correspondent à la suite du programme de restructurations initié en 2005 et en 2004, notamment en Asie-Pacifique (Chine, Japon, Taïwan, Thaïlande et Singapour : 96 salariés), aux Etats-Unis (46 salariés) et au Royaume-Uni (48 salariés).

Effectif concerné dans le monde	2006	2005	2004
Universal Music Group	216	173	752
Groupe Canal+	6	33	273
SFR	-	-	-
Maroc Telecom	-	911	-
Vivendi Games	76	110	503
Corporate	3	11	30
Autres	-	17	121
TOTAL	301	1 255	1 679

4.2. LES EFFORTS DE RECLASSEMENT ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

En France, les mesures de reclassement et d'accompagnement offertes aux salariés affectés par les restructurations étaient de plusieurs ordres :

- mobilité interne : affichage sur l'Intranet des postes à pourvoir dans le groupe,
- congés de reclassement,
- congés de formation qui permettent aux salariés d'améliorer leur niveau de qualification professionnelle,

- aide à la création d'entreprise,
- services d'*outplacement*.

Dans les pays où ce type de mesures n'existe pas, Vivendi a mis en œuvre des mesures de reclassement en faveur des salariés licenciés. Dans le reste du monde, Vivendi a géré les départs selon les pratiques du pays en respectant les règles de conduite du groupe.

4.3. REEMBAUCHES

Vivendi a pour politique de donner préférence aux salariés licenciés pour raisons économiques lorsqu'un poste devient vacant. En 2006,

38 salariés ont bénéficié de cette disposition, contre quatre en 2005 et une vingtaine en 2004.

4.4. SORTIES POUR AUTRES MOTIFS

Le tableau ci-dessous recense les sorties du groupe pendant l'année pour toute raison hors départs économiques : démissions, licenciements individuels, fin de contrat à durée déterminée, retraite.

	2006	2005	2004
Universal Music Group	1 124	1 207	1 656
Groupe Canal+	732	828	859
SFR	1 240	1 148	1 016
Maroc Telecom	194	116	125
Vivendi Games	932	638	644
Corporate	33	37	37
Autres	1	3	9
TOTAL	4 256	3 977	4 346

5 Le temps de travail

5.1. LE TEMPS DE TRAVAIL DES SALARIES A TEMPS PLEIN

Les approches en termes de temps de travail étant divergentes d'un pays à l'autre, le nombre d'heures travaillées varie en conséquence. En France, l'ensemble des filiales de Vivendi applique la loi sur les 35 heures de travail hebdomadaire. Le travail à temps plein est défini comme la durée de travail la plus répandue dans l'entreprise pour des salariés à temps plein.

Les différences entre la durée de travail hebdomadaire et annuelle entre 2004 et 2006 constatées dans les tableaux 5.1 et 5.2 ci-dessous sont dues à une meilleure appréhension de la réalité du travail dans certains pays notamment dans les pays émergents où le concept de durée annuelle n'existe pas.

(en heures)	Durée du travail hebdomadaire			Durée du travail annuel		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Universal Music Group	38,4	38,3	37,9	1 789	1 837	1 938
Groupe Canal+	35,7	35,9	35,3	1 664	1 684	1 630
SFR	35,0	35,0	35,0	1 606	1 606	1 607
Maroc Telecom	38,5	38,5	38,5	1 751	1 751	1 999
Vivendi Games	38,6	38,8	39,9	1 945	2 001	2 078
Corporate	35,0	35,0	35,0	1 557	1 560	1 568
Autres	35,0	35,0	35,0	1 583	1 820	1 603
Moyenne	37,5	37,4	37,2	1 742	1 753	1 852

* Depuis 2005, les jours de congés sont retirés de cette donnée.

5.2. LE TEMPS DE TRAVAIL DES SALARIES A TEMPS PARTIEL

Le travail à temps partiel est défini comme la durée de travail la plus répandue dans l'entreprise pour les salariés à temps partiel. Cet indicateur est resté stable en 2006. Comme au cours des deux

années précédentes, la durée varie entre 10 et 32 heures par semaine ; la durée moyenne pondérée est de 27,1 heures hebdomadaires et 1 319 heures par an.

(en heures)	Durée du travail hebdomadaire			Durée du travail annuel		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Universal Music Group	25,4	25,0	27,7	1 226	1 204	1 360
Groupe Canal+	30,5	30,2	27,9	1 383	1 370	1 256
SFR	26,2	26,1	25,4	1 317	1 353	1 323
Maroc Telecom *	-	-	-	-	-	-
Vivendi Games	27,9	28,7	29,4	1 366	1 338	1 529
Corporate	28,0	28,0	28,0	1 215	1 215	1 215
Autres	9,8	9,8	17,5	521	521	804
Moyenne	27,1	27	26,4	1 320	1 335	1 314

* Maroc Telecom ne compte aucun salarié à temps partiel.

5.3. LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Les heures supplémentaires correspondent aux heures travaillées au-delà du nombre d'heures contractuel. En 2006, la majorité (82 %)

de celles-ci concernait les Etats-Unis et le Maroc (respectivement 64 % et 18 % du total).

Heures supplémentaires	2006	2005	2004
Universal Music Group	213 923	209 515	250 258
Groupe Canal+	19 212	14 132	25 071
SFR	7 357	10 620	12 937
Maroc Telecom	76 387	61 084 *	608 087
Vivendi Games	117 778	68 779	68 613
Corporate	342	767	3 600
Autres	-	-	-
TOTAL	434 999	364 897	968 566

* En 2004, la législation au Maroc a imposé un plafond au nombre d'heures supplémentaires travaillées dans les entreprises ; en conséquence, les heures supplémentaires ont baissé de manière significative entre 2004 et 2005.

5.4. L'ABSENTEISME

L'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours ouvrés non travaillés hors congés payés, stages de formation, absences syndicales, congés exceptionnels et conventionnels, et les journées de RTT (réduction du temps de travail). La loi sur les 35 heures est en vigueur dans toutes les sociétés du groupe en France.

En 2006, les motifs d'absentéisme sont majoritairement liés à des raisons personnelles telles que les jours de maladie (51 %), et des absences pour motifs familiaux (31 %) notamment les congés de maternité et de paternité (les plus souvent cités en France), mariage, décès, déménagement.

5.4.1. L'absentéisme dans le groupe

Jours d'absence par salarié et par an	2006	2005	2004
Universal Music Group	3,3	5,4	6,6
Groupe Canal+	10,3	10,5	10,9
SFR	17,5 *	29	22,9
Maroc Telecom	5,0	4,4	4,1
Vivendi Games	4,2	6,0	6,4
Corporate	6,5	5,8	3,9
Autres	12,6	1,4	5,5
Moyenne	8,0	11,3	10,4

* Depuis 2006, les congés avec suspension de contrat sont retirés de ce chiffre. Les congés pour raisons familiales (congés de maternité et de paternité) représentent environ la moitié des absences chez SFR où un accord d'entreprise facilite la prise de ce congé. Hors congés pour raisons familiales, le taux d'absentéisme chez SFR est ramené à 12,5 jours par salarié et par an.

5.4.2. L'absentéisme dans le groupe en France

Jours d'absence par salarié et par an	2006	2005	2004
Universal Music Group	11,4	16,1	28,5
Groupe Canal+	10,2	10,8	11,4
SFR	17,5 *	29,5	23,1
Vivendi Games	4,0	11,4	9,3
Siège	7,1	6,8	5,0
Autres	12,6	1,4	5,5
Moyenne	14,2	22,6	19,8

* Depuis 2006, les congés avec suspension de contrat sont retirés de ce chiffre. Les congés pour raisons familiales (congés de maternité et de paternité) représentent environ la moitié des absences chez SFR où un accord d'entreprise facilite la prise de ce congé. Hors congés pour raisons familiales, le taux d'absentéisme chez SFR est ramené à 12,5 jours par salarié et par an.

6 Frais de personnel

Les frais de personnel de l'exercice 2006 s'élèvent à 2 227 millions d'euros.

7 Formation

7.1. DEPENSES TOTALES DE FORMATION RAPPORTEES A LA MASSE SALARIALE

Le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation est un indicateur très utilisé en France. Hors de France, il n'est pas renseigné de façon homogène ; ainsi l'indicateur retenu ici est la dépense totale de formation rapportée à la masse salariale. En faisant l'hypothèse que les coûts salariaux des employés en formation représentent au minimum 50 % des coûts de formation, les dépenses ont été reconstituées sur cette base.

La baisse des dépenses chez UMG est due au changement des modes d'enseignement de certains modules de formation obligatoires ce qui a fortement réduit les coûts.

Masse salariale consacrée à la formation (en pourcentage)	2006	2005	2004
Universal Music Group	0,4	1,1	0,4
Groupe Canal+	3,0	2,3	2,3
SFR	3,6	3,4	3,7 *
Maroc Telecom	7,5	8,5	10,3
Vivendi Games	1,2	0,5	0,5
Corporate	1,7	1,5	2,6
Autres	4,8	6,5	3,0
Moyenne	2,0	2,4	2,2

* Hors formation chargés de clientèle.

En 2006, Maroc Telecom a mis en place un programme permettant de préparer le processus de certification à la sécurité de l'information (ISO 27001). Cette campagne de sensibilisation sur la sécurité de

l'information, ses enjeux et son impact sur les activités de Maroc Telecom a touché près de 10 600 collaborateurs.

7.2. DUREE MOYENNE DE FORMATION (EN HEURES)

La durée moyenne de la formation est calculée en rapportant le nombre d'heures totales de formation au nombre de salariés formés dans

l'année. Dans ce calcul chaque salarié formé compte pour un, quel que soit le nombre de formations suivies.

Durée moyenne de formation (en heures)	2006	2005	2004
Universal Music Group	6,9	6,6	5,3
Groupe Canal+	25,6	27,4	22,7
SFR	30,1	32,7	33,6
Maroc Telecom	28,0	44,0	29,7
Vivendi Games	15,5	9,4	18,4
Corporate	33,2	21,2	27,5
Autres	23,8	60,0	54,4
Moyenne	24,0	30,3	25,0

7.3. HEURES DE FORMATION PAR SALARIE FORME EN FRANCE

(en heures)	2006	2005	2004
Universal Music Group	21,3	28,2	21,8
Groupe Canal+	26,3	29,5	24,1
SFR	29,8	32,5	34,3
Vivendi Games	39,4	31,8	20,5
Corporate	52,9	23,5	39,7
Autres	23,8	60,0	54,4
Durée moyenne	29,6	31,5	31,0

Le nombre élevé d'heures de formation dans la catégorie « Autres », en 2005 et 2004, correspond notamment aux formations des salariés

affectés par les plans de réduction des effectifs dans certaines entités.

7.4. LA FINALITE DE LA FORMATION

En conformité avec le devoir d'information imposé par la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, les finalités de la formation professionnelle par salarié formé, restituées sous forme de pourcentages, sont indiquées, par filiale, dans le tableau ci-après. En 2006, la définition des finalités a été affinée ; en conséquence la qualification des formations entreprises pendant l'exercice a été ajustée pour s'y conformer. Le périmètre couvert comprend les sociétés françaises et marocaines du groupe.

Les formations d'adaptation au poste de travail ont pour objet l'acquisition des compétences adéquates pour tenir le poste dans la configuration qu'il a au moment de la formation. Elles sont spécifiques au poste et ne sont pas transférables sur un autre poste.

Les formations d'évolution du poste de travail ont pour objet de maintenir la capacité des salariés à occuper un emploi, au regard

notamment de l'évolution des emplois (au sein ou en dehors de l'entreprise), des technologies et des organisations. Elles visent l'acquisition de connaissances, de compétences ou une qualification correspondant à l'anticipation d'une évolution possible des activités, des fonctions ou de leurs modalités d'exercice. Elles sont spécifiques au poste.

Les formations de développement des compétences favorisent l'accès à différents niveaux de qualification professionnelle, contribuent au développement économique et culturel des salariés ou à leur promotion sociale. Elles ont pour objectif l'acquisition de compétences dont la mise en œuvre suppose une modification de la qualification professionnelle du salarié. Elles ne sont pas requises dans le cadre du contrat de travail tel qu'il est établi au moment où la formation est suivie. Elles sont éventuellement souhaitables et répondent à une logique d'amélioration des potentialités du salarié.

(en pourcentage)	Adaptation au poste de travail		Evolution du poste de travail		Développement des compétences	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Universal Music Group	89,5	99	5,7	0,5	4,8	0,5
Groupe Canal+	70	94	6	-	24	6
SFR	62	93	34	6	4	1
Maroc Telecom	38	-	20	-	42	-
Vivendi Games	57	89	9	-	34	11
Corporate	13	47	62	47	25	6
Autres	-	-	90	62	10	38
Moyenne	53	92	25	6	22	2

8 Intéressement et participation

Cet indicateur ne comprend que les sociétés du groupe en France. En 2006, l'intéressement et la participation s'élevaient à 42,8 millions d'euros et 44,8 millions d'euros respectivement.

9 Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

Les accords signés en 2006 couvrent essentiellement deux thèmes : les conditions de travail (16 %) et les rémunérations (34 %). Parmi les

autres accords signés figurent également la protection sociale, la non-discrimination, la santé et la sécurité.

Nombre d'accords signés	2006	2005	2004
Universal Music Group	27	28	50
Groupe Canal+	11	9	58
SFR	14	8	8
Maroc Telecom	2	1	2
Vivendi Games	8	3	25
Corporate	2	8	2
Autres	-	-	3
TOTAL	64	57	148

En 2006, 42 % des accords ont été signés dans des filiales UMG et 32 accords (soit 50 % du total) ont été signés dans les filiales françaises du groupe Vivendi.

10 Les conditions d'hygiène et de sécurité

10.1. INSTANCES DEDIEES A L'ETUDE DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE

Cette étude, qui a encore été affinée en 2006, recense le nombre de comités, de commissions ou d'organismes comprenant des professionnels et des représentants du personnel, dédiés à l'étude des problèmes de santé, d'hygiène ou de sécurité au travail dans le groupe. Au Maroc, en vertu du nouveau Code de commerce marocain,

les entreprises doivent mettre en place des comités d'hygiène et de sécurité. En 2006, des négociations entre les syndicats et la direction de Maroc Telecom ont abouti à l'organisation d'élections de délégués qui siègent désormais au sein de ces organes.

Nombre d'instances dédiées à l'hygiène et à la sécurité	2006	2005	2004
Universal Music Group	25	54	54
Groupe Canal+	9	9	9
SFR	18	19	20
Maroc Telecom	8	-	-
Vivendi Games	9	10	7
Corporate	1	1	2
Autres	1	1	1
TOTAL	71	94	93

* Hors sept commissions exceptionnelles (stratégie immobilière en Ile-de-France ; renouvellement d'équipements de protection individuelle ; espaces fumeurs et non-fumeurs ; systèmes d'information : évolution des postes bureautiques ; EPASI : remplacement du système d'exploitation informatique ; nouveau système informatique pour les services clients ; écrans plats).

10.2. NOMBRE DE SALAIRES FORMES A LA SECURITE

	2006	2005	2004
Universal Music Group	762	834	1 080
Groupe Canal+	155	435	194
SFR	4 643	1 045	614
Maroc Telecom	-	63	-
Vivendi Games	189	57	20
Corporate	69	70	93
Autres	-	-	-
TOTAL	5 818	2 504	2 001

Un accent particulier a été mis sur la sécurité au travail en 2006, notamment chez SFR et Vivendi Games. Le nombre de salariés formés à la sécurité affiche une forte augmentation par rapport à 2005.

Un programme de formation destiné à l'ensemble des collaborateurs chez SFR, mis en place en 2005, s'est poursuivi tout au long de 2006. Cette formation « sensibilisation à la sécurité » est constituée de deux modules d'une demi-journée chacun.

En 2006, le siège de Vivendi a mis l'accent sur la formation pratique des volontaires afin de leur donner une aptitude à porter assistance aussi bien en termes de premiers secours que lors d'une évacuation générale du bâtiment :

- 10 personnes ont reçu une formation aux premiers secours dispensée par un instructeur de la Croix Rouge lors de deux demi-journées organisées dans les locaux du siège de Vivendi ; huit de ces personnes font partie des équipes d'évacuation. Le coût de cette formation est pris en charge par Vivendi,

- 26 volontaires « équipiers d'évacuation » ont participé à deux exercices d'évacuation,
- les incidents réels mettant en jeu la sécurité des personnes et des biens de l'immeuble font l'objet, à des fins pédagogiques, d'une communication ciblée via l'Intranet.

Par ailleurs, l'équipe du prestataire de sécurité de l'immeuble (neuf personnes) a participé à huit exercices de réaction réflexe sur alarme incendie et exercices d'application des consignes, face à un pli ou colis suspect avec risque d'explosion et de contamination.

Deux fois par an, les salariés du bureau de New York de Vivendi suivent une formation sur la sécurité et les procédures d'évacuation d'urgence. Cette formation définit les procédures d'urgence relatives à l'immeuble et le rôle que les salariés doivent jouer pour assurer la sécurité en cas d'incendie ou autre urgence. Les salariés sont plus particulièrement formés sur la conduite à tenir en cas d'évacuation de l'immeuble, d'incendie, ainsi que sur l'attribution des rôles de chacun d'entre eux en cas d'urgence.

DONNEES SOCIALES

Les conditions d'hygiène et de sécurité

10.3. TAUX DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL (AVEC ARRÊT)

Le taux de fréquence des accidents de travail continue à décroître pour atteindre 3,21 en 2006 contre 3,53 en 2005 et 4,46 en 2004. La forte baisse

en 2004 et 2005 est due au renforcement de la sécurité, notamment chez Groupe Canal+, Maroc Telecom et Vivendi Games.

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt	2006	2005	2004
Universal Music Group	3,56	2,96	3,96
Groupe Canal+	2,63	3,68	5,21
SFR	3,85	3,63	2,98
Maroc Telecom	3,40	4,06	5,85
Vivendi Games	1,28	2,80	4,49
Corporate	-	-	2,01
Autres	-	-	-
Moyenne	3,21	3,53	4,46

Méthode de calcul :
$$\frac{\text{(nombre accidents de travail avec arrêt x 1 000 000)}}{\text{(nombre salariés x heures annuelles travaillées (estimées à 1 750 pour le groupe))}}$$

10.4. LE TAUX DE GRAVITE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL (AVEC ARRÊT)

Le taux de gravité des accidents de travail (avec arrêt) est resté stable en 2006 après une forte baisse entre 2004 et 2005. Aucun accident

mortel n'a été constaté dans le groupe en 2006.

Taux de gravité des accidents de travail avec arrêt	2006	2005	2004
Universal Music Group	0,05	0,04	0,05
Groupe Canal+	0,05	0,08	0,11
SFR	0,09	0,06	0,05
Maroc Telecom	0,28	0,28	0,40
Vivendi Games	0,02	0,01	0,02
Corporate	-	-	0,01
Autres	-	-	-
Moyenne	0,13	0,12	0,17

Méthode de calcul :
$$\frac{\text{(nombre de jours perdus pour accidents de travail x 1 000)}}{\text{(nombre salariés x heures annuelles travaillées) estimées à 1 750 pour le groupe}}$$

11 L'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle s'exprime notamment à travers le taux d'emploi des femmes dans l'entreprise et le pourcentage de femmes cadres.

11.1. TAUX D'EMPLOI DES FEMMES DANS LE GROUPE

Cf. *supra* « Répartition de l'effectif par sexe ».

11.2. POURCENTAGE DE FEMMES PARMIS LES CADRES

Le groupe compte une moyenne de 34 % de cadres de sexe féminin en 2006, soit une légère hausse depuis 2004.

Pourcentage de femmes parmi les cadres	2006	2005	2004
Universal Music Group	40	39	38
Groupe Canal+	45	42	42
SFR	34	35	32
Maroc Telecom	26	26	22
Vivendi Games	18	21	28
Corporate	49	45	46
Autres	36	38	34
Moyenne	34	34	33,4

11.3. EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Pour cet indicateur, la définition de « travailleur handicapé » retenue est celle prévue par la législation nationale de chaque pays ou, à défaut, la définition de la Convention 159 de l'Organisation internationale du travail : toute personne dont les perspectives

de trouver et de conserver un emploi convenable ainsi que de progresser professionnellement sont sensiblement réduites à la suite d'un handicap physique, sensoriel, intellectuel ou mental dûment reconnu.

Nombre de travailleurs handicapés	2006	2005	2004
Universal Music Group	31	41	83
Groupe Canal+	30	34	42
SFR	149	111	113
Maroc Telecom	-	-	-
Vivendi Games	1	1	3
Corporate	-	-	-
Autres	-	-	1
TOTAL	211	187	242

Le nombre de travailleurs handicapés dans le groupe en 2006 a augmenté par rapport à 2005 mais reste en dessous des données de 2004. En raison des changements de périmètre intervenus, ces informations sont difficilement comparables pour SFR.

En mai 2006, un deuxième accord triennal sur l'emploi des personnes handicapées a été signé chez SFR. Il porte notamment sur le recrutement, l'adaptation des postes de travail aux personnes

handicapées, des aides concrètes pour concilier handicap et vie professionnelle, des actions de formation/sensibilisation auprès des collaborateurs et managers, le développement de la collaboration avec le secteur protégé, le soutien financier d'étudiants en situation de handicap et des interventions conjointement avec des grandes écoles dans des établissements secondaires afin de sensibiliser les lycéens handicapés à la poursuite de leurs études.

12 L'impact territorial et régional

L'impact territorial des activités de Vivendi est difficilement mesurable du fait de l'implantation du groupe dans un grand nombre de pays. En 2006, Vivendi a noué des relations, créé des partenariats ou participé

à des projets avec 462 institutions ou associations différentes contre 367 en 2005 et 264 en 2004. La majorité (87 %) des projets dans lesquels Vivendi s'implique est liée aux institutions éducatives.

	UMG		Groupe Canal+		SFR		Maroc Telecom		Vivendi Games		Corporate		Autres		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Insertion	13	20	4	4	-	-	1	-	5	1	-	-	-	-	23	25
Enseignement	256	186	25	20	87	71	6	6	2	8	24	29	-	-	400	320
Environnement	1	2	-	-	7	4	-	-	-	-	-	-	-	-	8	6
Consommateurs	-	-	5	3	12	5	-	-	-	-	-	-	-	-	17	8
Riverains	2	2	-	-	9	-	-	-	1	3	5	-	-	-	14	8
TOTAL	272	210	34	27	115	80	7	6	7	10	27	34	-	-	462	367

12.1. CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Vivendi s'est engagé auprès des pouvoirs publics français à contribuer à la création d'emplois dans des régions particulièrement touchées par le chômage et les restructurations industrielles. Ces engagements comprennent deux volets.

Le premier volet concerne la création de 600 emplois liés à l'activité du groupe Vivendi. L'engagement de Vivendi porte sur 100 emplois minimum fin 2005, 400 emplois fin 2006 et 600 emplois fin 2007. Au 31 décembre 2006, 449 emplois ont effectivement été créés.

Le deuxième volet concerne la contribution à la création d'emplois (5 millions d'euros par an pendant cinq ans pour la création de 1 000 emplois en trois ans et 1 500 emplois en cinq ans) non liés à l'activité de Vivendi, sous la forme d'un soutien financier à des projets viables de création ou de développement d'entreprises. Les opérations initiées début 2005 ont permis la validation de : 265 emplois sur le bassin de Sarrebourg Château-Salins, 397 emplois sur le bassin du Pays d'Arles,

et 511 emplois sur le bassin de l'Oise. En février 2006, trois nouvelles opérations ont débuté avec la validation de 151 emplois concernant le bassin d'Arras, Saint-Omer, Calais et Berck Montreuil, de 166 emplois sur le bassin de Chalon-sur-Saône, et de 142 emplois sur le bassin de Dreux. Au total, à fin décembre 2006, les créations d'emplois validés (emplois en cours de création correspondant à des dossiers validés par les comités d'engagements) se sont élevées à 1 632 et Vivendi a versé 10 millions d'euros. Les emplois réellement créés se sont élevés à 806, représentant environ la moitié des emplois validés.

Compte tenu du bon avancement des travaux de prospection et des réalisations mises en œuvre, trois nouveaux bassins d'emplois ont été retenus par le Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement : le bassin d'Abbeville, Montdidier, le bassin de Thann, Cernay, et le bassin du Tonnerrois. Les premières réunions de travail ont débuté fin 2006.

Le tableau ci-dessous détaille les engagements pris et l'avancement des projets au 31 décembre 2006 par bassin.

	Objectifs	Emplois validés *	Emplois créés
Sarrebourg	250	265	177
Arles	300	397	197
Oise	300	511	280
Dreux	250	142	52
Chalon	250	166	53
Pas-de-Calais	250	151	47
TOTAL	1 600	1 632	806

* Emplois validés : emplois en cours de création correspondant à des dossiers validés par les comités d'engagement.

13 Les œuvres sociales

En France, la notion d'œuvres sociales représente des activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise prioritairement au bénéfice des salariés ou de leur famille. Cette notion est difficile à appréhender au niveau mondial. La politique et la contribution de chaque entité sont laissées à sa propre appréciation. Ce montant était

de 7,15 millions d'euros en 2006, contre 6,43 millions d'euros en 2005 et 5,72 millions d'euros en 2004. Le périmètre couvert par cet indicateur comprend les sociétés françaises et marocaines du groupe, ainsi, en 2006, que la société SEDACI (une société du Groupe Canal+ implantée au Sénégal).

14 La sous-traitance

Dans cette rubrique figure le nombre de missions de sous-traitance effectuées dans le groupe pour une durée minimum d'une semaine. Le groupe Vivendi est moins concerné par la sous-traitance que les entreprises à forte population de travailleurs manuels ; de plus, la

présence de Vivendi dans les pays moins développés est limitée. La sous-traitance chez SFR concerne principalement le service clients et le support technique.

Nombre de missions effectuées par des sous-traitants	2006	2005	2004
Universal Music Group	125	157	244
Groupe Canal+	13	39	30
SFR	5 011	2 422	2 *
Maroc Telecom	-	-	-
Vivendi Games	-	109	25
Corporate	-	3	1
Autres	-	-	4
TOTAL	5 149	2 730	306

* Société Réunionnaise du Radiotéléphone (SRR) uniquement.

15 La main-d'œuvre extérieure à la société (intérimaires)

Un travailleur intérimaire est défini comme une personne mise à disposition provisoirement pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire (non durable) dénommée « mission » ; l'utilisateur la fait

travailler et rémunère la société d'intérim à cet effet. Une personne ayant effectué plusieurs missions est comptée autant de fois que de missions effectuées.

Nombre de missions d'intérim	2006	2005	2004
Universal Music Group	1 421	1 299	1 188
Groupe Canal+	820	858	889
SFR	2 793	4 427	2 139
Maroc Telecom	-	-	-
Vivendi Games	582	671	278
Corporate	19	13	28
Autres	-	-	3
TOTAL	5 635	7 268	4 525

16 Le Programme de vigilance du groupe

Depuis 2002, Vivendi s'est attaché à définir et mettre en œuvre un Programme de vigilance incluant les règles d'éthique générales applicables à chaque collaborateur du groupe quels que soient son niveau hiérarchique et ses fonctions.

Ces règles de conduite couvrent les droits des salariés, la sincérité et la protection de l'information, la prévention des conflits d'intérêts, l'éthique commerciale et le respect des règles de concurrence, l'utilisation des biens et des ressources appartenant au groupe, l'éthique financière et le respect de l'environnement.

Ce programme a pour objectif de responsabiliser les collaborateurs, de leur donner un outil de référence, fixant les repères susceptibles de les aider à déterminer leur ligne de conduite.

Ces règles générales sont déclinées en aval, par chaque entité opérationnelle, sur l'ensemble des territoires où le groupe est présent afin d'y intégrer les spécificités des activités des filiales ainsi que les particularités des législations locales. Certaines entités ont ainsi mis en place un code d'éthique additionnel.

La mise en œuvre du Programme de vigilance est suivie par les équipes juridiques et le « *compliance officer* » des principales entités opérationnelles et du siège.

Au début de chaque année, les filiales du groupe font parvenir à Vivendi un rapport sur les actions menées l'année précédente. Le rapport 2006 présenté au Comité d'audit fait apparaître les progrès accomplis par les filiales qui jusque-là ne s'étaient pas encore dotées d'outils adaptés et l'effort de ces dernières pour conduire à une prise de conscience par les collaborateurs des valeurs contenues dans le Programme de vigilance.

Le Programme de vigilance fait l'objet d'une rubrique spécifique de l'Intranet groupe de Vivendi.

3

Politique environnementale

1	Engagements environnementaux	56
2	Informations environnementales	57
2.1.	Ressources en eau, matières premières et énergie – utilisation des sols – rejets dans l’air, l’eau et le sol – nuisances sonores, olfactives et déchets	p.57
2.2.	Mesures prises pour limiter les atteintes à l’équilibre biologique, aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales protégées	p.59
2.3.	Démarches aux fins d’évaluation ou de certification en matière d’environnement	p.59
2.4.	Mesures prises pour assurer la conformité des activités aux dispositions législatives et réglementaires applicables	p.60
2.5.	Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l’activité du groupe sur l’environnement	p.60
2.6.	L’existence de services internes de gestion de l’environnement, la formation et l’information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l’environnement ainsi que l’organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements	p.60
2.7.	Montant des provisions, garanties et pénalités en matière d’environnement	p.60

Vivendi s'est engagé à évaluer, mesurer et, dans la mesure du possible, limiter les impacts de ses activités sur l'environnement grâce à une gestion plus efficace et productive, tout en veillant aux conditions d'hygiène, de santé et de sécurité de ses salariés, partenaires et clients.

Conformément à cette volonté, Vivendi a mis en place les initiatives suivantes :

- des programmes visant à assurer la conformité aux réglementations relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité en vigueur dans toutes ses installations et dans les différents pays où le groupe est présent,
- des programmes de formation destinés à renforcer la connaissance technique et l'expertise des salariés du groupe en matière

d'environnement et à les sensibiliser à l'importance des questions de santé et de sécurité dans leur travail,

- des évaluations régulières de ses différents sites opérationnels et établissements afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et du respect des normes réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de santé et de sécurité,
- la participation à l'effort des industriels et des pouvoirs publics pour améliorer la protection de l'environnement et favoriser la diminution de l'impact des activités du groupe sur l'environnement,
- la publication annuelle d'un Rapport de développement durable sur les engagements du groupe et les progrès réalisés dans la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

1 Engagements environnementaux

Pour mener à bien sa politique environnementale, le groupe s'est fixé les dix engagements environnementaux suivants :

- définir des objectifs de performance environnementale pertinents,
- évaluer, de manière quantitative, les impacts environnementaux de ses activités,
- assurer continuellement la conformité avec les réglementations environnementales applicables et encourager la réduction des risques environnementaux,
- identifier les moyens de limiter l'impact environnemental de ses activités,
- participer à des activités de recherche et développement visant à développer des technologies sans danger pour l'environnement,
- identifier et mettre en place des mesures permettant de réduire les déchets et la consommation de matières premières,
- promouvoir et participer au dialogue avec les acteurs et partenaires environnementaux concernés,
- mettre en place des programmes de formation destinés à renforcer et à améliorer les compétences techniques des salariés dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité,
- informer régulièrement le public des activités et des progrès réalisés,
- utiliser les technologies de l'information et de la communication afin de construire et de mettre en place des systèmes de gestion de l'environnement adaptés à l'activité de chaque filiale dans les sites d'exploitation concernés.

2 Informations environnementales

Les informations relatives aux impacts des activités de Vivendi sur l'environnement sont données en fonction des activités et de leurs effets.

2.1. RESSOURCES EN EAU, MATIERES PREMIERES ET ENERGIE – UTILISATION DES SOLS – REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL – NUISANCES SONORES, OLFACTIVES ET DECHETS

Les activités de Vivendi n'entraînent que peu de rejets dans l'air et dans l'eau ayant un impact direct sur l'environnement.

En l'an 2000, Vivendi s'était fixé trois objectifs de performance environnementale dans les domaines suivants : consommation d'eau potable, émissions de gaz carbonique et production de déchets.

Compte tenu des mouvements de périmètre intervenus au cours des derniers exercices, Vivendi va redéfinir pour la période 2007-2012 des objectifs relatifs aux émissions de gaz carbonique et à la production de déchets.

2.1.1. Eaux usées

A quelques exceptions près, toutes les eaux usées générées par les activités du groupe sont d'une composition similaire aux eaux usées domestiques et sont rejetées directement dans des systèmes municipaux de collecte et de traitement des eaux usées où elles sont traitées avant d'être rejetées dans la nature. Selon le site, ces eaux usées reçoivent un traitement primaire, secondaire ou tertiaire, conformément à la pratique et à la réglementation en vigueur dans chaque municipalité.

2.1.2. Rejets dans l'air

Les émissions directes dans l'air provenant des diverses activités de Vivendi sont extrêmement faibles. La majeure partie des émissions de gaz carbonique provient de l'utilisation de générateurs de secours en cas de panne électrique ou de chauffage par convection. Les émissions de gaz carbonique indirectement attribuables aux activités de Vivendi proviennent essentiellement de la consommation électrique et de l'utilisation de véhicules.

Les bureaux du siège et ceux du bureau de New York font l'objet d'analyses d'air régulières. Les résultats de ces analyses sont transmis par la Direction au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

2.1.3. Déchets

Les différentes activités de Vivendi produisent des déchets, composés principalement de papiers, cartons et emballages, plastiques, bois,

petit bois d'œuvre, verre, batteries commerciales et grand public, produits pétroliers usés, résidus de peinture, ainsi que des déchets d'équipements électriques et électroniques. Ces différents déchets sont, dans la mesure du possible, recyclés par le groupe.

2.1.4. Nuisances olfactives et sonores

Les activités de Vivendi ne produisent quasiment aucune nuisance olfactive ou sonore significative. La faible pollution sonore est générée par le fonctionnement de la machinerie et des véhicules dans les enceintes des établissements du groupe. Les effets sonores nuisibles sont atténués par la structure des bâtiments. Le groupe assure un contrôle strict de ses sites et vérifie régulièrement que le volume sonore n'excède pas 80 décibels sur une période prolongée. La majeure partie des sites du groupe est soumise à des niveaux sonores inférieurs à 40 décibels.

2.1.5. Reporting environnemental

Conformément aux engagements pris pour mesurer et réduire l'impact des activités du groupe sur l'environnement, Vivendi continue à identifier, évaluer et mesurer les répercussions environnementales de ses activités. Les données présentées ci-après sont consolidées à partir des sites du groupe qui répondent à des critères précis en termes d'impact sur l'environnement (nombre de salariés, consommation d'eau et d'électricité, production de déchets, etc.).

En 2004 et 2005, le périmètre de Vivendi a évolué, notamment avec la cession des studios de cinéma et des parcs à thèmes de Vivendi Universal Entertainment (VUE) pour créer NBC Universal et la cession de certaines installations de fabrication et de distribution d'Universal Music Group (UMG). Les données relatives à VUE ne figurent pas dans les tableaux ci-après. Les données relatives aux installations de fabrication et de distribution d'UMG sont exclues des données 2005 et 2006. Le périmètre du reporting environnemental a été élargi dès 2004 et comprend désormais un certain nombre de plus petits sites dont l'impact environnemental était auparavant considéré comme non significatif au regard du groupe. En raison de ces mouvements de périmètre, les données ne sont pas comparables d'un exercice à l'autre.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Informations environnementales

Pour chaque exercice, les données sont fournies par les services techniques ou environnementaux dédiés de chaque entité

opérationnelle du groupe. Ces données sont ensuite agrégées et examinées au niveau du siège.

Emissions de gaz carbonique (en millions de kg)	2006	2005	2004
Universal Music Group (1)	13,8	13,1	68,3
Groupe Canal+ (2)	5,6	4,8	2,0
SFR, Maroc Telecom (3)	57,4	53,8	29,3
Vivendi Games (4)	2,8	1,8	0,9
Corporate	0,8	0,8	0,3
TOTAL	80,4	74,3	100,8

Consommation d'eau (en milliers de mètres cubes)	2006	2005	2004
Universal Music Group (1)	88,8	82,1	388,3
Groupe Canal+ (2)	30,6	39,5	36,2
SFR, Maroc Telecom (3)	440,9	412,3	157
Vivendi Games (4)	3,1	4,1	3,5
Corporate	18,4	19,0	12,8
TOTAL	581,8	556,9	597,8

Génération de déchets (en tonnes)	2006	2005	2004
Universal Music Group (1)	555,0	543	10 324
Groupe Canal+ (2)	691,0	1 787,5	1 156
SFR, Maroc Telecom (3)	1 988,6	2 806	2 738
Vivendi Games (4)	214,0	206	993
Corporate	100,2	11	101
TOTAL	3 548,8	5 353,5	15 312

(1) En 2005 et 2006, ces données excluent certains sites de fabrication de CD d'UMG cédés en 2005.

(2) En 2004, seules les données relatives au Groupe Canal+ en France faisaient l'objet d'un reporting. Depuis 2005, cette ligne inclut les données de Canal+ Pologne et de Media Overseas.

(3) A l'exception de Maroc Telecom en 2004. Les installations de Cegetel ne figurent plus dans les données 2005 et 2006 en raison du rapprochement de Cegetel et de Neuf Telecom pour former Neuf Cegetel. SFR détient une participation de 40,5 % dans Neuf Cegetel.

(4) Les données 2006 comprennent des sites acquis au cours de l'exercice.

2.2. MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES A L'EQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS ET AUX ESPECES ANIMALES ET VEGETALES PROTEGEES

Les activités de Vivendi ont peu d'impacts sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées.

Vivendi s'est fixé pour objectif de mieux intégrer ses sites dans le paysage environnant. Les installations du groupe peuvent avoir différents effets sur l'environnement : impact visuel des bâtiments, nuisances sonores, circulation, développement d'infrastructures, éclairages nocturnes, antennes de téléphonie. Vivendi met en œuvre une planification rigoureuse de ses projets de construction qui prend en considération des principes de développement durable, la réduction des consommations d'eau et d'énergie et l'intégration des bâtiments dans le paysage.

En France, SFR, tout en poursuivant ses efforts pour améliorer la couverture du territoire, s'est engagée depuis plus de quatre ans dans

un vaste programme d'intégration paysagère de ses antennes-relais dans l'environnement. A cet effet, SFR utilise tous les moyens techniques possibles pour assurer le déploiement durable des infrastructures dans le respect des populations et de leur cadre de vie. Pour garantir, en outre, le succès d'une telle démarche, SFR agit en concertation avec les élus, les bailleurs, les collectivités locales, et avec le concours d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Fin 2006, ce sont ainsi 94 % des nouveaux sites qui ont été intégrés à leur environnement (hors sites Société Réunionnaise du Radiotéléphone, TDF et zones blanches). Outre ce bilan positif, SFR a joué un rôle majeur dans le développement d'une politique commune sur l'intégration paysagère des antennes-relais adoptée par l'Association française des opérateurs mobiles.

2.3. DEMARCHES AUX FINS D'EVALUATION OU DE CERTIFICATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Vivendi a mis en place, dès 2000, un programme d'évaluation des procédures relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité appliquées dans les sociétés du groupe. Depuis la mise en place du programme, plus de 75 évaluations d'établissements ont été effectuées. Environ dix sites sont évalués chaque année.

Le programme d'évaluation se compose comme suit :

- un questionnaire de pré-évaluation est rempli par l'établissement, suivi d'une visite et d'une inspection du site. Lors de ces visites, différents documents ayant trait aux questions d'environnement, de santé et de sécurité du site sont examinés,
- un rapport détaillant les conclusions et recommandations de l'évaluation est transmis à l'établissement. Tous les points de non-conformité avec la réglementation en matière d'environnement, de santé ou de sécurité y sont présentés en détail accompagnés des éventuelles mesures correctrices à prendre. D'autres améliorations possibles aux programmes environnementaux, de santé ou de sécurité du site, en particulier la mise en place de « pratiques exemplaires » appropriées pour le site, sont également proposées,

- l'établissement doit ensuite rectifier tout point de non-conformité aux réglementations en matière d'environnement, de santé et de sécurité et faire état de ses progrès concernant l'application d'actions correctrices.

Les sites sont ensuite réévalués pendant les deux à quatre années qui suivent, en fonction de la complexité de l'établissement et des résultats de la première évaluation.

Les évaluations sont faites sous la supervision directe du Directeur des affaires environnementales, de l'hygiène et de la sécurité du groupe. Chaque évaluation est conduite par des auditeurs ayant un profil adapté au site évalué.

Les établissements du groupe sont encouragés à obtenir les certifications environnementales appropriées, notamment les certifications EMAS et ISO 14001. En 2006, SFR a obtenu la certification ISO 14001 de son système de management environnemental pour trois sites pilotes.

2.4. MESURES PRISES POUR ASSURER LA CONFORMITE DES ACTIVITES AUX DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES APPLICABLES

Vivendi a mis en place un programme complet pour assurer la conformité de ses activités aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Dans tous les principaux sites, un salarié est chargé des affaires environnementales. Cette personne suit une formation

continue adaptée à ses responsabilités. Vivendi a mis en place dix-huit mesures environnementales basées sur la norme ISO 14001 qui donnent des directives précises en matière de conformité aux réglementations et normes environnementales du groupe.

2.5. DEPENSES ENGAGEES POUR PREVENIR LES CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE DU GROUPE SUR L'ENVIRONNEMENT

En 2006, le montant consacré à la protection de l'environnement par les différentes activités de Vivendi est estimé à 0,98 million d'euros contre 1,35 million d'euros en 2005 et 9,4 millions d'euros en 2004 (y compris VUE jusqu'au 11 mai 2004). Ce chiffre comprend les programmes

internes, la surveillance des activités dans les établissements du groupe et les dépenses liées à la protection de l'environnement de chaque site opérationnel.

2.6. L'EXISTENCE DE SERVICES INTERNES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, LA FORMATION ET L'INFORMATION DES SALARIES SUR CELUI-CI, LES MOYENS CONSACRES A LA REDUCTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT AINSI QUE L'ORGANISATION MISE EN PLACE POUR FAIRE FACE AUX ACCIDENTS DE POLLUTION AYANT DES CONSEQUENCES AU-DELA DES ETABLISSEMENTS DU GROUPE

Vivendi emploie une équipe chargée de l'établissement de règles et de procédures internes liées aux questions d'environnement, de santé et de sécurité ainsi que de l'organisation de contrôle dans ses différents établissements à travers le monde. Cette équipe établit également le programme d'évaluations des sites les plus importants afin de s'assurer de leur conformité avec les règlements nationaux, régionaux et locaux en vigueur.

Au sein du Secrétariat général, la personne responsable des questions environnementales, de santé et de sécurité pour le groupe est un ingénieur diplômé en techniques environnementales qui possède des certifications professionnelles. Dans chacune des unités d'exploitation, il existe des collaborateurs spécialisés chargés des questions d'environnement, de santé et de sécurité. Parmi eux, on compte actuellement des ingénieurs, des hygiénistes, des consultants et des spécialistes de la sécurité.

Tous les principaux sites ont un salarié chargé des questions d'environnement, de santé et de sécurité. Outre ses activités quotidiennes, cette personne est tenue de signaler immédiatement toute non-conformité. Dans chaque établissement important, une équipe est en place pour intervenir en cas d'accident ou de déversement susceptible de nuire à l'environnement. Ces équipes travaillent en étroite collaboration avec les équipes d'intervention locales (notamment les organismes de lutte contre les incendies) pour assurer la protection nécessaire.

Le groupe compte neuf personnes ayant pour principale responsabilité le suivi des questions d'environnement, de santé et de sécurité (une au siège social et huit dans les métiers).

2.7. MONTANT DES PROVISIONS, GARANTIES ET PENALITES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

En 2006, Vivendi n'a reçu aucune notification émanant d'un organisme réglementaire alléguant une absence de conformité aux exigences

environnementales, de santé ou de sécurité sur ses différents sites d'exploitation.



vivendi

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 6 363 685 548 euros
Siège social : 42, avenue de Friedland - 75380 Paris Cedex 08
343 134 763 RCS Paris

INFORMATIONS ACTIONNAIRES :
Tél. : 0811 902 209 (prix d'un appel local)
www.vivendi.com